

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 MARS 2012 A 09 H 30
(Convocation du 05 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance et informe ses collègues qu'il y a eu tôt dans la matinée, un début d'incendie dans l'Hôtel de Communauté qui a dégagé beaucoup de fumée, et au cours duquel l'électricité a été coupée. Cependant, faisant preuve d'un grand professionnalisme, les équipes de sécurité de la Communauté présentes en permanence sur le site puisque la CUB est un immeuble à grande hauteur, sont intervenues, et il estime qu'ils peuvent les en remercier.

Puis il fait observer que, comme cela n'a pas échappé à ses collègues, les travaux continuent, et c'est pour cela qu'ils ont dû passer par l'extérieur.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme ISTE et M. LABISTE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 JANVIER 2012

Le procès verbal de la séance du 20 Janvier 2012 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en janvier 2012 et février 2012.
- Liste des marchés notifiés en janvier 2012 et février 2012.

POLE DE LA PROXIMITE **Direction de la Voirie**

- Arrêté n°150 du 30 janvier 2012 – BORDEAUX – Rue du Petit Cardinal et rue Antoine Monier – Classement d'office et approbation du plan d'alignement.
- Arrêté n°164 du 1^{er} février 2012 – PESSAC – rues des Tourterelles et des Hirondelles – Classement d'office et approbation des plans d'alignement.
- Arrêté n° 2012/186 du 7 février 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société JUGLA MARTI, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, 228/236 rue Naujac, dans le cadre du chantier du lycée Bel Orme – A titre gratuit.

- Arrêté n° 2012/255 du 8 février 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société BDS, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, rue Claude Bonnier, dans le cadre du chantier de la Cité Municipale – A titre gratuit.
- Arrêté n°2012/245 du 21 février 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie délivrée à la société KUWAIT PETROLEUM, pour un poste de distribution de carburant automatique implanté à Bordeaux, avenue des Trois Cardinaux – (chapitre 70 – compte 70323 fonction 8220) - 23 000€ - Redevance annuelle.
- Arrêté n°247 du 21 février 2012 – EYSINES – Rue du Champs de Courses au débouché de l'Allée d'Ascot – Déclassement d'une emprise de 58 m².

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction du Foncier

- 2012/86 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - PAREMPUYRE – 28 rue du Général de Gaulle – Société Civile de Construction Vente PAREMPUYRE - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/87 du 27/01/2012 - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue du Professeur Villemin - Mme ANNAB HATTIKA - 10 600 € - 77.775.8240.A410.
- 2012/88 du 27/01/2012 - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue du Professeur Villemin - M. DE SOUZA - 63 200 € - 77.775.8240.A410.
- 2012/94 du 26/01/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté 2173 du 28/11/2011 relatives au prix sont rapportées - BLANQUEFORT – rue de la Rivière - conjoints DESMONS.
- 2012/95 du 27/12/2012 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 33bis avenue du Truc – Mme LE SAGER HUGAIN - M. RENOUF - 500 € - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2012/96 du 27/01/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite d'assainissement - PAREMPUYRE – allée des Brandes – M. ALBENTOSA Melle CAMPOUCY - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/97 du 27/01/2012 - Arrêté d'indemnité pour organisation Assemblée Générale - PESSAC – rue du Rossignol et avenue de Saige – Copropriétaires de la résidence les Acacias - 3 643,18 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2012/98 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Pierre Hugon - M. et Mme SABRIA - 11 100 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/99 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 78 avenue du Haillan - M. et Mme RABION - 21.2112.8220.TN00.VCA00.

- 2012/100 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite et servitude définitive gratuite - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Gamarde - HLM Clairtienne - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2012/101 du 27/01/2012 - Arrêté de servitude définitive d'assainissement - MERIGNAC – avenue de la Marne lotissement le Domaine des Graves – M. et Mme RAIMONDI - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/102 du 27/01/2012 - Arrêté de servitude définitive d'assainissement - MERIGNAC – avenue de la Marne lotissement le Domaine des Graves – Association Syndicale Libre du Groupe Domaine des Graves - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/103 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition Tramway - MERIGNAC – rue des Frères Robinson – M. ROLDAN - 123 560 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/104 du 27/01/2012 - Arrêté de prise à bail - LE HAILLAN – SARL PARK SEXTANT.
- 2012/105 du 27/01/2012 - Acquisition gratuite - EYSINES – 59 rue des Graves – SCI LEVADA - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2012/106 du 27/01/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 52 rue du Vignan – M. THOMAS - 1 136 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/107 du 27/01/2012 - Arrêté de cession - CENON – rue Anatole France – HLM DOMOFRANCE - 23 210 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/108 du 27/01/2012 - Arrêté d'indemnisation - Complément de l'arrêté 2011/730 du 15/04/2011 - BEGLES – 72 rue des Frères Moga – M. et Mme SEGUIN - 936,75 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/140 du 27/01/2012 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2111/2165 du 28/11/2011 relatives au prix sont rapportées - GRADIGNAN – 30 rue de Chaut – Mme CARROS - M. BESSE - 210 000 €
- 2012/141 du 27/01/2012 – DPU - GRADIGNAN – 30 rue Chaut – Mme CARROS - M. BESSE - 210 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2012/142 du 27/01/2012 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2011/2166 du 28/11/2011 relatives au prix sont rapportées - BLANQUEFORT – rue de la Rivière - Consorts DESMONS - 81 000 €
- 2012/144 du 31/01/2012 - Arrêté d'acquisition - AMBES – rue Ampère – ASL du lotissement Ampère - 480 € - 23.2315.8220.TL00.VB00404.
- 2012/145 du 31/01/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES – rue Marcel Palacin – Gironde Habitat - 7 552,30 € - 23.2112.8220.TL00.VCA00.

- 2012/146 du 31/01/2012 - Arrêté de cessation d'activité Tramway - MERIGNAC – 15 place Charles de Gaulle - Mme MATHEY - 37 551,73 € - 21.21150002.KD00.TW0.
- 2012/147 du 31/01/2012 - Arrêté pour frais de convocation à Assemblée générale Extraordinaire - PESSAC – 55 avenue Bougnard – Résidence Ponter Extension IV – AELIX IMMO - 3 778 54 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/162 du 31/01/2012 – DPU - PESSAC – 118bis avenue de Canéjan - SCP GARIBAL LARIVIERE - 320 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/165 du 03/02/2012 - Arrêté de complément de travaux - PESSAC – 8 rue Roger Chaumet – M. GASTON - 25 520 99 € - 67.6718.8220.KD00.TAB02.
- 2012/166 du 03/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Melle LAMOTHE - 52 200 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/167 du 03/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 43 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – M. et Mme GATTO - 72 920 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/168 du 03/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 37 et 37bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – M. et Mme VICENTE - 50 986 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/195 du 09/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - TALENCE - 9 rue de Trémeuge – époux VINCENS de TAPOL - 25 645,99 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/197 du 09/02/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – rue Cerey – Département de la Gironde - 21.2112.8220.TK00.VB063.
- 2112/196 du 09/02/2012 - Arrêté de servitude définitive - BEGLES – rue Dilly – ERDF - 400 €
- 2112/198 du 09/02/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 14 allée de l'Usine – M. MONNIER - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/199 du 09/02/2012 - Arrêté de cession gratuite - TALENCE – parvis de l'église Notre Dame – Commune.
- 2012/200 du 09/02/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - trottoir parvis de l'église Notre Dame et portion allée du 7^{ème} Art – Commune - 21.2112.TM00.VB52204.
- 2012/217 du 15/02/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 2^E allée de l'Usine – Melle ROUYA - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/218 du 15/02/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 1B allée de l'Usine - M. et Mme SALLET - 21.2111.TE00.UF.

- 2012/219 du 15/02/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 2C allée de l'Usine – M. et Mme D'ALMEDIA - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/223 du 15/02/2012 – DPU - LE BOUSCAT – avenue de la Libération – SCI CDS - 1 200 000 € - 21.21150002.TW30.KD00 - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/229 du 16/02/2012 - Arrêté de prise en charge de travaux Tramway - PESSAC – 85 avenue de Canéjan – M. et Mme BONCI-BEYRONNEAU - 8 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/236 du 17/02/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – chemin de Cassy Vigney et 1 avenue Montesquieu – M. EGAN, Mme MORGAN - 2 600 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/243 du 20/02/2012 - Arrêté de résiliation de bail – Tramway - PESSAC – 265 avenue Pasteur à PESSAC - SARL EUROSPIRIT - 233 700,86 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/250 du 21/02/2012 – DPU - EYSINES – 20 rue Seguin – conjoints FAYET-MALROUSSIE - 230 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/256 du 22/02/2012 - Arrêté de servitude définitive implantation de transformateur D'ANTAN - BEGLES – rue des Frères Lumière – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- 2012/257 du 22/02/2012 - Arrêté de cession - EYSINES – rue de l'Hôtel de Ville – lieudit A. Bradesoc Commune - 17 200 € - 77.75.8240.UC32.
- 2012/258 du 22/02/2012 - Arrêté de cession - EYSINES – rue de l'Hotel de Ville – lieudit Au Longo – Commune - 7 735,18 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/259 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – place du Canton – Association Syndicale libre du lotissement « place du Canton » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/260 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – place de la Libération – Association Syndicale libre du lotissement « la Pergola » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/261 du 22/02/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - CENON – rue Eugène Delacroix et rue Bernard Palissy - copropriétaires de la résidence de Ronceval - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/262 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 37 rue Raymond Poincaré – M. et Mme COHEN - 36 877 778 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/263 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - CENON – 28 rue Edouard Vaillant - Mme CHATAIGNIER - 62 000 € - 21.2111.8240.UC12.HAA.

- 2012/264 du 22/02/2012 - Arrêté d'acquisition Tramway - BEGLES – 79 rue des Frères Moga – Association Syndicale Libre du lotissement « Les Jardins d'Antan » - 1 640 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/265 du 22/02/2012 - Arrêté de servitude définitive - BEGLES – route de Toulouse – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- AVENANT CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – angle de la rue Lucien Faure et du quai de Bacalan – GTM SO TP GC.
- AVENANT N° 2 CONVENTION PRECAIRE - AMBARES ET LAGRAVE – 75 bis rue Edmond Faulat – M. BOCQUET.
- AVENANT N° 2 CONVENTION PRECAIRE - CENON – angle 2 rue Roger Salengro et rue Camille Pelletan - M. AYAD.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 86 rue du Petit Cardinal – OPH AQUITANIS.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 4 rue Terre de Borde – Association Récup'R.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 21 rue Jean Lahary – M. et Mme TRUONG MAU.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE indique que l'ordre du jour étant, a priori, plutôt léger mais les débats, eux, pouvant être intenses, il leur a paru important de faire le point sur plusieurs dossiers, d'une part sur la question de l'urbanisme commercial, et un peu comme lors du dernier Conseil où ils ont fait le point sur la production d'habitats et de logements, il y aura un point fait par Nicolas FLORIAN. Il rappelle que la situation économique demeure tendue dans le pays et sur l'agglomération bordelaise, et qu'ils ont deux dossiers particulièrement sensibles et emblématiques, même s'il y en a bien sûr d'autres, qui sont ceux de Ford et Cofinoga, qu'ils évoqueront aussi. Enfin, il annonce que d'autre part, ils parleront de deux projets qui font partie de la stratégie métropolitaine, à savoir « 50 000 logements » et « 55 000 hectares pour la nature ».

Il propose d'ailleurs de commencer par ces deux sujets. Il souligne sur « 50 000 logements », qu'au-delà de ce que Christine BOST a pu leur dire hier en Bureau, et qui complètera ses propos, le Comité de projet qu'il préside se réunira jeudi prochain tout l'après-midi, pour recevoir les cinq équipes de manière séparée. Il présidera personnellement ce Comité de projet, et vendredi matin, ils auront l'Assemblée Générale constitutive de la Société Publique Locale. Il indique qu'ensuite, les équipes rendront leur copie définitive sur les quinze sites pilotes à la fin du mois d'avril, et à la fin du mois de juin, il y aura donc une exposition « 50 000 logements » réalisée par Arc-en-Rêve, et entre les deux, il y aura un temps de présentation et de concertation pour la population des communes concernées.

Concernant « 55 000 hectares pour la nature » qui en est un peu le pendant, il précise qu'ils ont réuni, là aussi, le Comité de pilotage et le Comité de projet, la publicité ayant été mise en ligne il y a quelques jours, et ils réuniront donc à nouveau le Comité de projet pour faire le point sur les équipes.

Mme BOST estime que **M. le Président** a dit l'essentiel, et suite au point qui a pu être fait hier en Bureau, elle tient à dire aux 15 communes qui sont concernées par les ateliers de site, qu'ils vont proposer dans les semaines à venir, des rencontres commune par commune pour réfléchir avec elles sur la question de la communication, de la concertation, et donc projet par projet, des points de rendez-vous vont leur être proposés pour qu'ils fassent part de leurs demandes et de leurs attentes. Elle précise qu'ils essaieront de répondre au mieux et au plus proche de leurs préoccupations, pour expliquer à la population et réfléchir avec elle sur l'avancée de leurs projets. Elle confirme qu'ils arriveront au bout du marché à la fin du mois d'avril, et les cinq équipes doivent leur rendre leur copie définitive.

La transmission, bien sûr, va se faire, et elle indique qu'ils vont rentrer dans l'opérationnel sur certains projets qui sont déjà à maturation, et pour certains en particulier, via la nouvelle SPL.

M. le Président Vincent FELTESSE invite Mme TERRAZA à intervenir sur « 55 000 hectares pour la nature ».

Mme TERRAZA précise que, via les directions territoriales, la Direction de la Nature va rencontrer l'ensemble des communes pour expliquer la démarche « 55 000 hectares », ce qui va se faire en avril et en mai, et également expliquer l'organisation de cette nouvelle Direction de la Nature.

Elle indique que cinq lots ont été identifiés, le premier étant « *la nature comme catalyseur de la ville dense* ». Elle annonce que l'objectif est effectivement, en pendant aux 50 000 logements, de faire que la nature soit l'élément fondateur d'un développement urbain durable, en termes de qualité de vie, d'attractivité, et de sobriété environnementale.

Le lot 2 porte sur « *quelle valeur pour conforter un véritable statut des grands territoires nature ?* » l'idée étant là, tout le potentiel écologique, touristique et agricole des grands territoires naturels qu'il faut mettre en valeur, et la nécessité de reconquérir et valoriser ces espaces, mais aussi de les rendre également accessibles au public, dans le respect, bien sûr, des patrimoines et des activités existantes.

Quant au lot 3 « *quels usages pour des zones inondables et les zones humides fonctionnelles en ville ?* », elle précise que c'est évidemment une part très importante du territoire communautaire, et il faut imaginer là des modalités de valorisation ou d'aménagement de ces espaces, respectueuses de leur qualité, et conciliables avec des fonctions urbaines multiples.

Concernant le lot 4 « *l'identité du territoire peut-elle émerger de la définition des trames vertes et des trames bleues ?* », elle souligne que cela porte sur tous les lieux de régénération des écosystèmes, sachant qu'il faut garantir les aménités au territoire. Elle ajoute que la stratégie pour ce lot portera sur l'affirmation de leurs fonctions urbaines, pour éviter leur disparition et conserver les richesses naturelles.

Enfin sur le lot 5 « *gérer le temps de la nature sur les friches et les espaces en mutation* », elle indique que l'objectif sera, évidemment, de favoriser sur ces espaces qui existent, les délaissés, les espaces non affectés, de façon temporaire ou définitive, et de faire qu'une nature accessible et partagée soit notamment prise en compte dans tous les projets urbains.

Elle évoque le calendrier prévisionnel, et comme M. le Président l'a annoncé, elle rappelle que le marché vient de faire l'objet d'une annonce dans les journaux officiels, les dépôts de candidatures devant se faire d'ici le 9 mai, pour un choix des équipes admises à concourir fin mai - début juin, tandis que le dialogue compétitif se déroulera sur la période de juillet 2012 à janvier 2013, avec une réalisation des missions prévue de mai 2013 à janvier 2014.

Comme elle l'a dit en début d'intervention, ils viendront expliciter tout ce programme et ce calendrier dans les directions territoriales pour l'ensemble des communes.

M. JUPPE indique que la Ville de Bordeaux souhaite être totalement partie prenante de cette opération et de cette démarche, parce que, au-delà des parcs urbains, il tient à rappeler qu'il existe dans Bordeaux de vastes espaces comme le parc floral, le Bois de Bordeaux, et les hectares du Parc aux Angéliques qui se déroulent tout le long de la rive droite. Il souligne que ce sont aussi de vastes espaces verts qui vont s'articuler complètement avec cette démarche.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'on a appelé la démarche « 55 000 hectares pour la nature », parce que l'idée n'est pas d'avoir d'un côté les parcs et de l'autre la ville, mais que la nature soit présente aussi dans toutes les formes de ville, surtout qu'il y a beaucoup d'expérimentations, notamment à Bordeaux.

Puis il invite Mme ISTE, Secrétaire de séance à procéder à la communication des affaires proposées à un regroupement, après avoir indiqué avoir eu une discussion hier soir, avec Gérard CHAUSSET, Vice-Président aux transports de demain, sur le dossier « *tram-train - déclaration de projet* » qu'il lui semble peut-être plus pertinent de voter de manière séparée, comme ils l'ont fait pour les lignes A, B, C et D.

M. GUICHARD précise que les élus Communistes et Républicains voteront contre l'affaire numéro 20, relative à l'organisation du jumping, pour « hors compétence ».

M. RESPAUD souhaite intervenir sur la délibération n°3 relative au programme de signalisation routière contre laquelle les élus socialistes bordelais voteront. Il fait remarquer que c'est un programme important avec des aménagements de voirie pour la Communauté Urbaine représentant 47 % pour les aménagements cyclables, 20 % pour la sécurité des usagers, 33 % pour le stationnement. Il tient à leur faire observer que ce qui a été négocié entre la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux est complètement différent, puisque tout y est centré sur le stationnement, notamment payant. Il estime qu'il y a une obsession du stationnement payant, puisque 95 % des aménagements portent sur le stationnement payant de la C.U.B.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle à Jacques RESPAUD, que le principe des affaires regroupées, c'est qu'on ne rentre pas dans le débat, ou alors, il lui faut demander le dégroupement, ce qui est de droit.

M. RESPAUD indique qu'il demanderait bien le dégroupement, car c'est inadmissible de la part du Maire de Bordeaux de leur proposer cela, et c'est intolérable pour les Bordelais. Il souhaiterait donc qu'il y ait effectivement un débat, car il note que l'aménagement de la sécurité représente 0% dans Bordeaux, alors que c'est 30 % sur la Communauté Urbaine, et que 95 % du stationnement payant est sur Bordeaux, ce qu'il juge inadmissible.

Il considère qu'il s'agit d'une obsession du Maire de Bordeaux, alors qu'il n'y a pas assez de places, et qu'il faut développer l'offre de parking. Il regrette d'avoir à voter quelque chose comme cela, et c'est pour cela qu'il souhaite que le débat ait lieu, si le Maire de Bordeaux veut s'exprimer sur le sujet.

M. le Président Vincent FELTESSE constatant qu'aucun conseiller ne souhaite réagir, enregistre le vote contre des élus Socialistes bordelais et met aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Les votes sont les suivants :

AFFAIRE RETIREE

M. BENOIT

2012/3/ 6 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

L'affaire n ° 6

« *Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision – Autorisation* » a été retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRE RETIRÉE

AFFAIRES REGROUPEES

M. FELTESSE

2012/3/ 1 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Ségalen - Désignations

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. DAVID

2012/3/ 3 Programme Signalisation Routière 2012 - Proposition - Adoption

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les élus Socialistes bordelais votent contre

M. DAVID

2012/3/ 4 Marchés Publics - Bordeaux Pont de Pierre - Consolidation des ancrages et peintures des gardes corps - Marché 10269U - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/3/ 5 COMMUNE de BORDEAUX - Projet d'aménagement de voirie rue Lucien Faure - Dossier définitif du projet - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/3/ 7 MERIGNAC - ZAC centre ville - Ilot 4 - Cession d'un terrain communautaire à l'aménageur BMA - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/3/ 8 TALENCE - ZAC "Centre Ville" - Convention CUB/BMA - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 9 Tramway - Réseau 2013/2014 - Extension de la ligne C à Bègles - Franchissement des installations ferroviaires (Pont de Birambits) - Convention de financement de travaux connexes avec RFF - Autorisation de Signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 11 Parempuyre - Aménagement de la halte ferroviaire de Parempuyre - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Convention - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 12 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne A (Mérignac) - VRD301 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 13 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne A (Mérignac) - VRD302 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 14 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - lignes B et C - Bordeaux Lac et Claveau - VRD303 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 15 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Marché de contrôle technique - n°09308U - Prestations supplémentaires - Avenant n°2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/3/ 16 Marchés publics - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et le renouvellement global du système billettique des transports publics de l'agglomération bordelaise - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2012/3/ 17 Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine - Versement subvention 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/3/ 18 Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville de Bordeaux - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/3/ 19 Le Taillan Médoc - Chemin de Milavy et avenue de Germignan - construction d'une opération de logements sociaux par l'O.P.H. GIRONDE HABITAT - Subvention complémentaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/3/ 20 Association du Jumping International de Bordeaux - Organisation de "Jumping l'Expo" du 3 au 5 février 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FLORIAN

2012/3/ 21 MERIGNAC - Médecins Sans Frontières - MSF Logistique - Extension - Aide à l'immobilier - Projet de rapport modificatif - Avenant à la Convention - Décision - Modification

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 23 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements individuels locatifs situés avenue Jules Ferry - Emprunts principaux de 534.413 € et 1.021.126 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 24 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs situés avenue du Roy, résidence "Les Rives Blanches" - Emprunts principaux de 160.882 € et 289.482 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 25 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs situés avenue du Roy, résidence "Les Rives Blanches" - Emprunts principaux de 42.644 € et 87.412 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 26 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements individuels locatifs situés avenue de Pinsan, résidence "Le Hameau des Glycines" - Emprunts principaux de 349.213 € et 244.449 €, de type PLS, et de 453.976 €, complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 27 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, résidence "Les Balcons d'Hastignan", 83, rue Alexis Puyo - Emprunts principaux de 101.614 € et 559.284 €, du type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 28 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, résidence "Le Patio des Camélias", 10-14, rue Pierre Arruebo - Emprunts principaux de 233.290 € et 544.343 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 29 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, résidence "Le Patio des Camélias", 10-14, rue Pierre Arruebo - Emprunts principaux de 84.320 € et 196.745 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 30 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs situés 381, route de Toulouse, résidence "Le Mozart" - Emprunts principaux de 217.612 € et 507.761 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 31 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs situés 381, route de Toulouse, résidence "Le Mozart" - Emprunts principaux de 69.217 € et 161.506 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 32 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs, résidence "Les Jardins de Courréjean", 55, rue du Docteur Schweitzer - Emprunts principaux de 315.245 € et 547.689 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 33 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 21 logements locatifs, dont 18 collectifs et 3 individuels, situés chemin de Galgon - Emprunts principaux de 706.027 € et 1.375.432 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme ISTE

2012/3/ 34 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements locatifs, dont 6 collectifs et 3 individuels, situés chemin de Galgon - Emprunts principaux de 284.935 € et 541.491 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

(sur les dossiers 23 à 34, voir intervention sur le dossier 22)*

Mme ISTE

2012/3/ 35 BORDEAUX - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs locatifs, rue Jean Artus, résidence "Le Petit Trianon" - Emprunts principaux de 368.574 € et 1.100.519 €, de type PLS, et de 1.356.086 €, complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 36 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière relative à la construction de 19 logements individuels locatifs, résidence "Les Cérillanes II", allée du Pont de la Pierre - Emprunt principal de 447.057 €, du type PLUS Foncier, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 37 Rétrocession aux communes d'une fraction de la taxe locale d'équipement 2011. Répartition - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 38 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au 6ème Forum Mondial de l'Eau à MARSEILLE - Prise en charge des frais de déplacement - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 39 Régie d'exploitation des restaurants : Exercice 2012 - Décision modificative n° 1 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 40 Comité des oeuvres sociales (COS) : Convention financière (2012) et convention de mise à disposition du personnel (2012-2014) - Autorisation de signature - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 41 Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (ASCCUB) - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention financière - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 42 Poste de chef de projet informatique-domaine SIG - Direction des Systèmes d'Information - Pôle administration Générale - Recours à un agent contractuel - Autorisation - décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2012/3/ 43 Transmission de données relatives à l'implantation de l'infrastructure de Boucle locale de télécommunications. Conditions - Signature d'une convention avec le Conseil Régional Aquitaine - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2012/3/ 44 Transmission de données relatives à l'implantation de l'infrastructure de Boucle locale de télécommunications - conditions - Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Gironde Numérique - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2012/3/ 45 Extension de la Gare Saint-Jean dans le cadre de la mise en service de la LGV au printemps 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 46 Système d'Information Géographique - Avenant n° 5 à la convention cadastre du 3 avril 1992 - Convention d'échanges de données numériques entre le Département de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 47 Système d'Information Géographique - Convention d'échanges de données numériques entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Carbon Blanc (S.I.A.O.) et la CUB - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 49 Marchés publics - Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des installations de sécurité incendie de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Lancement – Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 50 Marchés Publics - Construction d'un atelier carrosserie/peinture bus et tramways au dépôt Achard à Bordeaux - Concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Attribution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 52 AMBARES ET LAGRAVE - Immeuble sis 10 rue Edmond Faulat cadastré BI n° 314 - Cession du lot n° 11 à la Commune d'Ambarès et Lagrave - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 53 BORDEAUX - Ilot de la Grenouillère - Cession à l'Association Pierre Bienvenu Noailles d'un terrain nu d'environ 4 877 m² - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 54 CENON - Immeuble bâti situé 9 avenue Carnot cadastré AY 182 - Cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 55 LE TAILLAN-MEDOC - Immeuble non bâti situé avenue du Stade / allée de Curé, cadastré BH 30-31-32 - Mise à disposition et cession à la Commune - Modalités de règlement du prix - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 56 VILLENAVE D'ORNON - Résidence Pierre Curie parcelle BT 261 appartenant à la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance "Résidences le Logement des Fonctionnaires" - Acquisition partielle - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/3/ 57 Mise en vente par adjudication d' immeubles communautaires - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/3/ 58 Marchés Publics - Villenave d'Ornon - Marché d'étude hydraulique préliminaire et marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du bassin de retenue Nouhaux et des collecteurs associés - Appel d'Offres Ouvert - Décisions - Autorisations - Désignations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées

M. le Président Vincent FELTESSE propose que soit d'abord fait le point sur l'urbanisme commercial et peut-être sur l'économie. Il invite donc **Nicolas FLORIAN** à présenter l'urbanisme commercial et ils enchaîneront sur l'économie.

Présentation des chiffres clés du commerce sur l'agglomération bordelaise.

M. FLORIAN présente sous forme de diaporama les chiffres clés du commerce sur l'agglomération bordelaise, qui ont également été remis sur table, et dont il précise qu'ils constituent une photographie de l'année 2011, avec des tendances qui se dessinent, ainsi qu'un état des lieux sur l'année 2011 et un focus depuis 2008. Il indique que le document édité par la C.C.I. et l'Observatoire, qui est bien fait, reprend tous ces chiffres dans le détail.

(Projection du diaporama commenté par M. FLORIAN).

M. CHAUSSET constate que ces éléments rejoignent en partie ce que les élus Verts disent depuis très longtemps, c'est-à-dire une surcapacité ou une part trop belle faite, à leur sens, à la grande distribution qui s'est étalée. Il estime qu'ils ont affaire là, à un problème de société sur lequel on voit qu'on a essayé de juguler et de prendre des mesures, mais en même temps, pour lequel ils n'ont pas tous les éléments à leur disposition pour inverser la tendance. Il a le sentiment que ce problème de société va de pair, aussi, avec ce qu'il déplore souvent, c'est-à-dire une trop grande automatisation de notre société, qui fait qu'un certain nombre d'emplois qui pourraient être utiles, disparaissent en même temps.

Il souhaiterait voir un peu comment on pourrait travailler avec trois propositions, la première sur les parkings, parce que d'un côté, on met en place du parking payant et on essaie d'avoir une politique globale, tandis qu'à contrario, la grande distribution dispose d'un grand nombre de parkings gratuits qui rendent plus difficile le développement du commerce de proximité, dont on voit, dans les chiffres qui ont été présentés, qu'il est plus créateur d'emplois à chiffre d'affaires égal. Il pense donc qu'il faudrait mettre en place une taxation sur les parkings de la grande distribution, ou mettre en place un moyen législatif qui fasse qu'on ne puisse pas avoir une politique qui soit diamétralement opposée à celle qu'ils souhaitent mettre en place, par ailleurs, dans leurs centres bourgs.

A titre de deuxième proposition, il pense qu'il faut avoir un engagement sur l'emploi, car, comme on le voit, le développement des caisses automatiques, de l'ouverture le dimanche matin, n'a pas été, à son sens, très créateur d'emplois, que ce soit quantitativement et qualitativement. Il lui semblerait opportun, puisqu'on parle de conférence bancaire, qu'il y ait une conférence sur la grande distribution, que ce soit pour les établissements existants, les emplois existants, ou pour les établissements nouveaux, et qu'il y ait un seuil minimum de créations d'emplois lié à l'autorisation de m² commerciaux. Sinon on voit à son avis, que les chiffres d'affaires ne sont peut-être pas en grande augmentation pour certains, mais, en tout cas, que les bénéficiaires le sont, et qu'il doit donc y avoir des répercussions en termes d'emplois.

Enfin, il pense qu'il faut aussi des engagements à la production locale, c'est-à-dire que l'on puisse avoir des contrats d'engagement de la grande distribution, puisqu'elle maîtrise maintenant tout le grand commerce, pour faire en sorte que les productions locales,

notamment les productions alimentaires locales, soient privilégiées, plutôt que les tomates qui viennent « d'on ne sait où ».

Ce sont les trois points qui lui semblent importants (parkings, emploi, et production locale qu'il faut favoriser). Il estime aussi qu'il faut renforcer une politique ambitieuse, dont il croit qu'elle a déjà commencé, vis à vis du commerce de proximité, puisqu'on en a besoin, et cela doit aller de pair avec le développement que l'on souhaite mettre en place.

M. BRON voudrait remercier et féliciter Nicolas FLORIAN de sa présentation à la fois claire, précise, objective, et qui leur permet effectivement de voir des orientations politiques dans le sens thématique de leur propos.

Il tient aussi à apporter un témoignage sur ce qu'il leur a indiqué. D'abord sur le commerce de proximité, et sur la Ville de Bordeaux notamment, il souligne que c'est extrêmement spectaculaire, et qu'il n'y a pas un mois sans lequel une nouvelle supérette vient s'implanter qu'ils inaugurent, ou qui s'ouvre, et on voit que la pression pour chercher des surfaces commerciales est non moins forte.

Le deuxième point sur lequel il appelle leur attention, c'est sur le développement exponentiel des surfaces hors de l'agglomération. Il voudrait, là aussi, apporter un témoignage. Il rappelle qu'ils ont sur Bordeaux un site commercial de commerces de marques, intitulé d'ailleurs le Quai des Marques, qui s'étale sur les hangars 15 à 19, et il indique que s'ils n'ont aucune difficulté ces dernières années, à remplir les hangars 15, 16, 17, 18, ils en éprouvent une, aujourd'hui, sur le hangar 19. Il précise qu'il s'agit d'une difficulté incontournable aujourd'hui, tout simplement parce que les opérateurs attendent les décisions qui seront prises dans ce que l'on appelle l'Ecoparc d'Aquitaine qui donc, à cet égard, leur portent préjudice. Il ajoute que cette situation, qui démontre qu'il est difficile d'être vertueux seul, va encore plus loin, car au-delà même de l'agglomération et du département, c'est au niveau régional que l'on voit également cette fuite en avant. Il se trouve que sur Bordeaux, ils ont une autre enseigne qui a l'approbation, pour ne pas dire davantage encore, de tout un consumérisme de jeunes et de jeunes couples qui est la marque IKEA, et il suffit de s'y promener le samedi et les fins de semaine pour observer les plaques minéralogiques des véhicules qui sont sur les parkings de cette grande surface et qui les amènent aux limites de la région et même, quelquefois, au-delà de nos frontières puisqu'on y retrouve des immatriculations espagnoles. Il indique que cette route-là, en effet, sera coupée, puisqu'il s'avère que d'autres agglomérations, comme celle au sud, de la conurbation basque française notamment, n'ont pas du tout le même comportement ni la même attitude qu'eux, et permettront à ces grandes enseignes, même si elles sont l'objet actuellement d'une bataille ou d'une guerre, de s'implanter chez eux parce que la CUB ne les accueille plus aujourd'hui.

M. le Président Vincent FELTESSE fait quand même observer qu'IKEA vient d'augmenter sa surface de 10 000 m².

Mme BOST tient aussi, parce qu'il est toujours intéressant d'avoir des éléments de comparaison avec les autres agglomérations françaises sur, en particulier, leur densité commerciale, à rappeler que l'on reste toutefois une des agglomérations où la densité est extrêmement forte puisque, par exemple, l'agglomération de Toulouse est 15 % en dessous de la leur, celle de Nantes 20 % en dessous, ce qui permet de souligner l'importance du nombre de m² commerciaux sur l'agglomération.

Elle voudrait dire également qu'ils voient peut-être, et c'est heureux à son avis, un inversement de tendance et un retour vers le commerce de proximité qui correspond probablement aussi à un besoin de changement culturel, à une nécessité évoquée de la

part des citoyens de retrouver des relations de proximité avec ces commerçants et des choses peut-être un peu moins impersonnelles que ce que l'on connaît dans les grandes surfaces.

Pour répondre à ce qu'évoquait Gérard CHAUSSET sur la question du stationnement, elle signale que c'est aussi une question qui est traitée dans le cadre de « 50 000 logements », et notamment par les équipes qui sont chargées d'examiner les situations, en particulier sur Mérignac ou sur Bordeaux. Elle ajoute que c'est aussi un sujet qu'ils ont évoqué, hier, en Bureau et il y a certainement des pistes à rechercher, cette question du stationnement étant forcément une dont ils doivent se saisir, mais la Communauté Urbaine n'est vraisemblablement pas une échelle suffisante de réflexion et ils ont, bien sûr, à essayer de travailler le mieux possible, main dans la main, avec leurs collègues de l'aire métropolitaine.

M. GUICHARD découvre, comme certainement ses collègues, ce document qui mérite qu'on y rentre plus finement, comme par exemple sur la question des emplois (+ 300 emplois). On pourrait dire « Banco ! Bravo ! », mais il se demande quel type d'emploi, quelle rémunération, car ce sont des éléments dont ils ont besoin.

Après, quand il lit un peu les chiffres et vu la manière dont Nicolas FLORIAN a présenté ce dossier, il estime que c'est un peu toujours pareil sur cette Communauté, qui a ceci d'exceptionnel qu'elle traverserait la crise sans être touchée. Il trouve que c'est récurrent d'entendre qu'il n'y a pas la crise, ou de manière très amortie, sur l'agglomération, et c'est pour cela qu'il considère qu'il faut qu'on rentre plus finement dans ce dossier. Il fait observer par exemple, que quand ils parlent de revenu moyen, il faut qu'ils enlèvent cela de leur vocabulaire, car socialement, humainement, cela ne veut rien dire. Il sait bien que certains s'appuient là-dessus pour dire : « regardez, le pouvoir d'achat a augmenté », mais il fait remarquer que pour certains, il a sans doute augmenté, mais pour beaucoup d'autres, ce n'est pas du tout le cas. Il souhaiterait donc qu'on rentre plus finement dans ce dossier, et d'ailleurs, quand on le fait, même si c'est grossièrement mais un peu plus finement, on s'aperçoit qu'il y a un différentiel important, même s'il est nuancé dans le texte, entre la rive droite et la rive gauche. Il juge que c'est très net, et c'est même noté, puisque la rive droite, s'il a bien lu, ne représenterait que 19 % de l'activité de proximité. On leur dit : « *oui, mais, par nombre d'habitants, on est à 7 par rapport à la rive gauche à 9* », mais il y a des chiffres qui alertent, quand même, encore une fois, sur la nécessité d'avoir une vraie photographie sociale, donc humaine, de l'agglomération.

Sur la question des parkings, il a bien écouté ce que disait Gérard CHAUSSET et demande à ce que ce soit étudié de manière à ce que les consommateurs ne soient pas encore plus pénalisés qu'ils ne le sont déjà. Il se déclare ouvert à tout ce qui fait qu'on ferait une alternative réelle, concrète, à la voiture, et à tout ce qui peut aider à ce que les gens, sans être pénalisés dans leur développement de vie, puissent avoir une alternative à la voiture. Mais quand ils parlent de faire payer les parkings dans le cadre commercial, il espère qu'il n'intègre pas le CHU dans le domaine commercial ! Il dit cela parce qu'il s'est fait traité hier de « démagogues » par un homme d'État éminent. Il tient à faire observer ce problème-là sur l'hôpital où en faisant payer le parking, on fait payer la double peine aux gens. Il indique à Alain JUPPE être démagogue parce qu'il l'a vécu, et il pourrait presque dire « charnellement », et s'il avait dû payer son parking quand il est allé voir son petit-fils, il tient à dire tout de suite qu'il aurait déboulé le lendemain dans le bureau d'Alain JUPPE.

Il trouve que les usagers sont très patients, très tranquilles, mais il va falloir qu'ils trouvent des solutions, et comme les solutions techniques sont très simples et très faciles, il propose que les véhicules ventouses soient exclus, ou qu'ils paient même très cher ce parking-là qui

ne leur appartient pas, et dont ils ne doivent pas avoir l'usage. Mais, par contre, il considère qu'il faut que les usagers de l'hôpital qui ont déjà la peine d'aller voir des gens en souffrance, n'aient pas en plus la souffrance et une certaine humiliation de devoir payer le parking. Il fait remarquer à Alain JUPPE que selon lui, ce n'est pas de la démagogie, ou alors ils n'ont pas la même définition de la vie sociale et de la vie politique.

M. MAURRAS fait observer qu'ils ne découvrent pas cette situation de sur-dotation avec ces tableaux relatifs à l'offre commerciale sur l'agglomération bordelaise et sur le département. Il pense néanmoins qu'il serait intéressant d'ajouter à ces tableaux, le développement de l'offre des ventes par Internet qui est quand même en évolution très forte au niveau des habitudes de consommation, et on voit bien également l'explosion de ces « drives » tout autour de l'agglomération, parce qu'un des enjeux du schéma de développement économique qu'ils ont adopté, et un des enjeux du travail au sein de la commission économique de la CUB, c'est le soutien très fort, majeur même, aux commerces et à leurs commerçants de centre-ville. Il rappelle qu'il y a un tableau qui montre la présence de ces commerçants de proximité dans leurs centres villes qui souffrent véritablement, et qui ont besoin d'être accompagnés.

Au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce travail a déjà été enclenché, en liaison avec les contrats de co-développement, et de nombreuses communes ont inscrit des actions de soutien à leurs commerces de proximité, ce qui prouve bien cette fragilité et cette demande, Ambarès en étant un excellent exemple, mais il y en a beaucoup d'autres.

Il rappelle que pour la C.U.B, il s'agit d'être aux côtés des communes pour impulser une vraie dynamique de soutien et d'animation des commerces et services de proximité, de faire ce travail en liaison avec les acteurs concernés, et il pense notamment à la Chambre de Commerce et aux associations de commerçants. Ce travail est en cours, et il souligne qu'il s'agit d'un travail majeur qu'il faut qu'ils inscrivent de manière forte dans leur règlement d'intervention à la C.U.B.

Il tient aussi à parler un peu de l'économie sociale et solidaire qui joue un rôle majeur au niveau de ses services et de ses commerces de proximité, les actions sur les circuits courts, sur le commerce équitable, étant aussi des axes majeurs qui portent leurs fruits. Il souhaite mettre en avant juste deux travaux qui sont en cours, au niveau des circuits courts avec le marché d'intérêt national qui constitue un travail intéressant, essentiel pour l'agglomération, et puis le travail qu'ils initient en liaison avec les autres acteurs institutionnels sur la professionnalisation et sur la diffusion de tout ce qui touche au commerce équitable. Ce sont des axes qui lui semblent tout à fait intéressants, très importants, et que la commission économique inscrit dans son règlement d'intervention.

M. JUPPE trouve tout à fait intéressante la communication de Nicolas FLORIAN. Il voit des points positifs dans les évolutions qu'il a mentionnés et, parmi ceux-ci, de nouvelles habitudes de consommation qui redonnent au commerce de proximité, rénové, modernisé, toute sa place, notamment dans la ville dense, et c'est le cas pour la Ville de Bordeaux.

Il ajoute qu'il y a aussi des aspects négatifs dans le constat qu'il a fait, le premier, plus important, étant le déséquilibre qui est en train de se créer entre la progression de l'offre commerciale dans la Communauté Urbaine et la progression hors Communauté Urbaine. Or ceci va exactement à l'encontre de leurs objectifs de lutte contre l'étalement urbain, et il souligne qu'il y a là un problème. Il n'a pas la solution, mais il pense qu'il faut y réfléchir, sans doute dans le cadre du SCOT, peut-être dans un cadre plus large qui est le cadre

départemental, mais on ne peut pas laisser siphonner l'activité commerciale de la C.U.B. vers le hors C.U.B.

Sur le stationnement, il estime qu'il faut distinguer, selon les cas bien entendu, car il y a les nouveaux quartiers où il faut définir une stratégie de stationnement. Il a eu l'occasion hier, en faisant le point de l'état d'avancement de l'opération Bordeaux Euratlantique, de dire que c'est ce qu'ils font dans ces nouveaux quartiers, sans doute en mutualisant d'ailleurs, le stationnement dans des parkings en silo, moins coûteux que des parkings souterrains, ou dans des parkings semi-enterrés, et puis en faisant le nécessaire pour que dans ces quartiers, l'utilisation de la voiture à l'intérieur même du quartier soit exceptionnelle, et qu'on puisse s'y déplacer autrement, et que le quartier soit aussi relayé à l'extérieur par des modes de transports en commun. Il souligne que c'est l'une des caractéristiques des éco-quartiers, comme on le voit avec Ginko, avec la présence du tramway à proximité, et c'est aussi ce qu'ils vont faire pour innover la rive droite avec les secteurs Brazza, Deschamps, etc. Il précise qu'hier, dans la présentation sur l'état d'avancement de l'opération Bordeaux-Euratlantique, il a indiqué qu'il y avait trois lignes de TCSP nouvelles qui irrigueront ce quartier, la ligne des berges, la ligne des cours, et celle de campus à campus.

Puis il fait observer qu'il y a la ville bâtie, et il n'y a pas uniquement Bordeaux qui est dans cette situation, car il pense que c'est le cas aussi d'autres villes qui ont des quartiers d'échoppes ou des quartiers extrêmement denses. Il constate, en prenant sa part parce que c'est le cas depuis 15 ans, qu'ils n'ont pas su répondre à l'attente des populations dans ces quartiers, le résultat étant qu'on trouve le soir, la nuit, dans certains quartiers de Bordeaux, des voitures sur les trottoirs, que cela dure parfois dans la journée, et on est donc face à une situation qui n'a pas été bien prise en compte.

Concernant la façon d'y répondre, il estime que c'est compliqué, l'une des premières solutions qui n'a absolument pas marché, étant de créer des parkings de proximité. Il précise qu'en 15 ans, on en a fait qu'un dans Bordeaux, rue André Lhôte, à proximité de la Place de Tourny, plus quelques petites installations plus modestes en surface. C'est très insuffisant à son avis. Il ajoute qu'on a cherché d'autres solutions dans le foisonnement, et on a conclu des accords avec des administrations pour que la nuit, les gens du quartier puissent utiliser des places de stationnement qui étaient dégagées par les gens qui ne travaillent pas, mais cela reste très insuffisant, et il pose la question de savoir s'ils peuvent avoir une stratégie plus ambitieuse de développement de petits parcs de proximité. Il indique que c'est un peu ce qu'ils vont faire pour compenser les pertes de places de stationnement sur la ligne D de Fondaudège. Ce n'est pas toujours facile, souligne-t-il, mais ils essaient de trouver des solutions.

L'autre volet de solution, c'est le stationnement payant, qui se développe dans toutes les villes modernes, stationner gratuitement sur la voirie n'étant pas un droit, et il estime qu'il faut faire évoluer les choses, sous peine d'avoir des villes complètement « embolisées ». Il persévérera dans cette politique-là, et il croit d'ailleurs qu'elle est soutenue par des gens de sensibilités très différentes.

Il voudrait signaler quand même, parce qu'on oublie toujours de le dire, qu'ils ont pris la précaution de ne pas pénaliser les habitants, puisqu'ils ont mis en place un stationnement résidentiel dont le coût mensuel, aujourd'hui, a été abaissé à 15 €. Il sait bien qu'on peut lui expliquer que 15 €, c'est une somme lorsqu'on gagne moins de 1 000 € par mois, ce qu'il reconnaît bien volontiers, mais il faut bien voir que l'alternative, c'est l'impossibilité de stationner. Il évoque un secteur comme celui, par exemple, de la gare, pour faire observer qu'il n'y a qu'à Bordeaux qu'autour de la gare, on a encore des rues qui ne sont pas en stationnement payant, car dans toutes les villes du monde, on met du stationnement payant

autour de la gare, ce qui permet de libérer des places ou, en tout cas, d'assurer la rotation des places, et le soir ou dans la journée, les résidents paient 15 €. Il estime cette politique de stationnement juste et équilibrée.

Il ne reviendra pas sur sa querelle avec Max GUICHARD dont il sous-estime toujours la sensibilité très forte. Si le mot « démagogue » l'a vraiment frappé dans sa chair, il le retire. Mais il précise d'abord ne pas être décisionnaire en ce qui concerne le CHU. Il veut bien porter tous les sombreros de la terre, mais ce n'est pas lui qui décide. Il préside le Conseil de surveillance, mais n'est pas directeur général du CHU. Ce n'est pas lui qui décide, répète-t-il, et il a simplement soutenu cette décision, faute d'un parc de relais rue Pelouse de Douet, comme ils l'avaient décidé dans un premier temps pour alimenter la ligne de tramway. Il souligne que les gens ne franchissent pas le boulevard pour aller au parc des Portes du Médoc où il y a des places disponibles, et ils vont donc au CHU, le résultat étant qu'il y a des voitures ventouses qui n'ont rien à faire dans cet endroit-là.

Donc la décision qui a été prise par le CHU est d'abord d'inciter le personnel du CHU à utiliser les transports en commun par toutes sortes d'incitation (abonnement, etc...), ce qui est très bien à son avis, et ensuite d'assurer la gratuité pour les personnels qui sont obligés de venir en voiture, puis d'avoir un stationnement payant modéré. Il ajoute enfin, qu'il a demandé au directeur général du CHU de trouver, lorsqu'il y a des familles qui sont obligées de venir passer une journée parce qu'il y a un enfant en traitement de longue durée, une modalité pour qu'elles puissent accéder au parking.

Il fait remarquer que cette solution d'un parking payant dans un CHU est quasiment universelle dans tous les grands CHU, Lille, Lyon, ou quelques autres, et qu'il y a beaucoup de CHU, y compris à Paris, où il n'y a pas de stationnement du tout.

Il ajoute enfin que le CHU est desservi par une ligne de tramway et par un réseau de bus suffisant, et il invite donc à ne pas exagérer la gravité de la situation. Il pense que la position qui a été prise par l'Administration du CHU est équilibrée et intègre parfaitement le facteur humain.

M. LAMAISON précise, en tant que président du schéma directeur, qu'il est porté justement une attention toute particulière à cette évolution du commerce, puisque la réglementation, en termes plus globaux, a évolué, et qu'ils doivent effectivement obtenir des précisions. Il indique qu'ils ne vont pas changer de manière trop importante, et que quand il voit aujourd'hui ce document de la C.C.I. qui leur parle de « pôles majeurs », de « pôles d'agglomérations », de « pôles intermédiaires » et de proximité, il estime qu'ils sont tout à fait dans cette optique-là, et par ailleurs, ils sont en liaison fréquente avec la Chambre de Commerce pour ce travail.

Il se félicite de cette présentation de Nicolas FLORIAN. Il souligne ne pas être d'une famille de commerçants, ni avoir jamais été commerçant, ne faisant que constater, et il n'est pas sûr qu'il y ait la surcapacité. Si on prend les chiffres et les moyennes, il confirme ne pas être sûr qu'il y ait des surcapacités, Bordeaux ayant toujours été connue comme une ville « commerçante », et il est persuadé que cela perdure. Comme Jean-Charles BRON l'a rappelé, il pense qu'il y a la confrontation entre le commerce de proximité et le grand commerce, mais ce dernier fonctionne également beaucoup sur l'économie présente qui va bien au-delà de la Communauté Urbaine. Il ajoute qu'elle va dans le SCOT et bien au-delà, puisque Jean-Charles BRON parlait d'Espagnols qui viennent à IKEA en particulier, ce qui est tout à fait vrai, comme il en est persuadé. Il considère que ce commerce constitue une véritable attractivité sur l'agglomération, et qu'il faut, effectivement, le prendre bien en

compte. Quand il voit parmi les chiffres qui leur sont donnés, les chiffres d'affaires commerciaux des deux ou trois commerces importants de la rive droite, il observe qu'ils ne sont pas moindres que ceux de la rive gauche, et mêmes plus importants. Donc, du point de vue des revenus, il sait que le revenu moyen est supérieur la plupart du temps sur Bordeaux à ceux des autres agglomérations, donc cette économie présente montre bien qu'il y a capacité à évolution de cette offre commerciale. Par contre il relève une évolution considérable aujourd'hui, avec les « drives » en particulier dont Franck MAURRAS a parlé et qu'on voit apparaître un peu partout, et à titre personnel, il constate aussi qu'apparaissent un peu partout beaucoup de nouvelles propositions et de nouveaux projets de rénovation-modernisation, d'accès par les bus, par le tram, ou d'autres modalités. Il précise qu'à la CDAC du 2 avril, sont proposées trois nouvelles implantations complémentaires, mais concernant des commerces un peu différents, qui ne sont effectivement pas des commerces de bouche. Il insiste sur le fait qu'il faut surtout éviter qu'il y ait des déséquilibres.

Il a entendu Monsieur le Maire de Bordeaux leur dire qu'il y avait trop de commerces qui s'installaient hors de l'agglomération, mais il estime que ce n'est pas le cas s'il regarde bien au niveau du SCOT. Il y a bien quelques points existants, mais il y a des populations aussi, et on ne peut pas demander à ce que tout soit centralisé et ensuite que les gens fassent 25-50 Kms en voiture pour venir dans ces commerces, où qu'ils soient. Il considère donc que, de temps en temps aussi, il faut savoir accepter, et il sait qu'il y a des projets sur la rive droite en particulier, avec même un commerce où on pourrait éventuellement penser que ça pourrait faire un point relais ou parc-relais vis à vis du coeur de l'agglomération. Il pense que, tout au moins, cela peut constituer une expérimentation à creuser.

Il pense que cette offre commerciale est, et sera encore, une véritable richesse pour l'agglomération.

M. RESPAUD fait remarquer que le débat qu'il souhaitait au début de cette séance, avait finalement bien sa raison d'être. Il évoquait le fait qu'il y avait quand même 95 % des aménagements sur le stationnement payant qui concernent la Ville de Bordeaux, plus de 70 % des aménagements de Bordeaux consacrés aux stationnements payants, et on voit bien à son avis, quelle est la priorité qu'ils peuvent avoir. Il souligne que ce ne sont pas les pistes cyclables, où ils sont largement en dessous de la moyenne communautaire, ni les aménagements de sécurité, mais les aménagements pour le stationnement, et notamment pour le stationnement payant. Il déclare avoir un point d'accord avec le Maire de Bordeaux, sur un constat simple qui est que depuis 1995, une date prise au hasard souligne-t-il, un seul parc de proximité a été créé au niveau de Bordeaux, indépendant des sociétés de stationnement, c'est le parking Lhôte, proche des Allées de Tourny, dans un secteur où il y a déjà d'autres parkings, en partie résidents. Il fait observer ce triste bilan, alors qu'ailleurs, dans Bordeaux, aucun effort n'a été fait pour y développer une offre de parking qui corresponde aux besoins de la population.

Il indique que leur solution, c'est effectivement le foisonnement qui a été utilisé avec ce que cela représente également, quand on dit qu'on veut développer la qualité de la vie, la qualité de l'air, sachant que ce foisonnement suppose qu'on ait une population qui utilise les stationnements d'entreprises, le soir, et avec départ le matin. Il ajoute que cela veut dire qu'on vient garer son véhicule à 19 heures le soir pour le reprendre à 7 ou 8 heures le matin, et cela veut dire aussi qu'il faut l'utiliser dans la journée, donc avec atteinte à l'environnement.

Il relève que ce qui ce met finalement en place, c'est une politique anti-sociale outrancière où seul compte le stationnement payant qui est considéré comme la modernité par M.

JUPPE mais qui est vraiment l'anti-modernité à son avis, car c'est le résultat de l'incapacité des pouvoirs publics à créer les services nécessaires. Il rappelle qu'on avait donc un stationnement sur voirie qui était, certes, payé par les impôts, mais gratuit et qui devient payant. Il estime que c'est un moyen pour la municipalité de trouver des ressources nécessaires pour financer ses investissements.

Il déclare être d'accord avec M. JUPPE concernant le secteur autour de la gare, où il y a instauration d'un stationnement payant, mais il aurait très bien pu être admis, parce que les gares c'est comme les aéroports, il y a des personnes qui viennent en voiture, que seuls pouvaient payer les usagers de la S.N.C.F, parce qu'il y a effectivement un manque de places de stationnement

M. le Président Vincent FELTESSE l'interrompt pour lui rappeler qu'ils traitent le dossier de l'urbanisme commercial.

M. RESPAUD considère, en conclusion, qu'il y a une autre alternative, c'est que ce soit gratuit pour les résidents et payant pour les non résidents, ce qui aurait été une autre solution qui aurait pu être envisagée, mais que M. JUPPE ne voulait pas envisager. Il rappelle à ce dernier qu'il est le président du CHU, et que c'est bien lui qui a pris la décision, ou donné son aval par rapport au stationnement payant. Il considère que sur Bordeaux, et il le dit également à l'attention du Président de la Communauté Urbaine, il y a une priorité, car il y a de moins en moins d'offres de places de parking, et il faut inverser cette tendance.

M. le Président Vincent FELTESSE étant désolé d'avoir à rappeler qu'ils parlent d'urbanisme commercial, **M. RESPAUD** lui répond que c'est également la qualité des commerces bordelais qui est en cause, parce que plus on stationne facilement dans une ville, plus le commerce y trouve son compte et donc, ce n'est pas le cas avec le stationnement payant tel qu'il est à Bordeaux.

M. FLORIAN n'apportera pas de réponse aux interventions des uns et des autres, sauf à demander à certains participants de relire les documents qui ont été présentés. Il précise ne pas avoir tout à fait la même lecture que M. RESPAUD sur la qualité du commerce en centre ville de Bordeaux, parce qu'on a plutôt l'impression que ce commerce est de bonne qualité et que le commerce de proximité s'est développé.

Concernant aussi l'intervention de Max GUICHARD sur les documents qui ont été transmis, il en profite pour saluer le travail qui a été fait par la Chambre de Commerce qui leur a donné ces documents. Il indique qu'ils ont eu le choix entre garder un délai pour pouvoir les présenter au prochain Conseil ou les transmettre avant, et ils ont considéré, lui le premier d'ailleurs, qu'eu égard à l'ordre du jour, ils avaient l'occasion de parler, aujourd'hui de ces documents qui leur ont été remis mardi ou mercredi, et que cela permettait d'ouvrir le débat avant même qu'il y ait eu une prise de connaissance plus pointue de ces documents.

Il retient des interventions des uns et des autres, qu'il faut effectivement qu'ils fassent maintenant un travail de prospective, et aussi de concertation, avec les acteurs institutionnels, les décideurs, à l'échelle du SCOT et du département, comme le disait Serge LAMAISON, et comme cela a été précisé aussi par Alain JUPPE et d'autres intervenants. Il

pense qu'il faut véritablement que l'on soit dans cette logique de partage de connaissances et de partage de décisions, afin qu'on ne se retrouve pas avec un déséquilibre.

Certes, comme cela a été souligné par plusieurs intervenants dont Christine BOST, il y a la question d'une densité supérieure, mais comme le précisait fort justement Serge LAMAISON, il faut regarder quelle densité. Quand il précisait, en début de présentation, que la part des ménages dans la population totale était en évolution positive et était importante, cela prouve bien qu'à un moment donné, il y a un besoin, et on ne peut pas comparer une densité par rapport à 1 000 habitants au m², suivant le type de population, car il est évident que dans un secteur territorial où la part des moins de 18 ans ou des moins de 15 ans serait supérieure à celle de ceux en âge de consommer, il est bien évidemment que c'est pénalisant s'il y a trop de surfaces commerciales, alors que quand on est sur des territoires où il y a des gens qui sont prêts à consommer, c'est différent.

Il confirme qu'il y a donc besoin de concertation, besoin d'anticipation, et besoin de coordination pour l'extérieur et l'intérieur, et concernant leur politique intramuros, cela a été dit par Franck MAURRAS et rappelé par d'autres, ils ont aussi leur propre politique, et un certain nombre de communes, dans le cadre de leur contrat de co-développement, ont inscrit des démarches sur le commerce de proximité. Il rappelle qu'ils accompagnent des OUC, et notamment avec l'extension des lignes du tramway, il pense aux communes de Bordeaux et du Bouscat. Il ajoute qu'ils ont un règlement d'intervention qui est en réflexion sur l'accompagnement de création d'entreprises, et le commerce fait partie de celles qui peuvent prétendre à la création d'entreprises. Ils parlaient tout à l'heure, comme l'a relevé Max GUICHARD, de la connaissance sur les emplois concernés, et il convient qu'il faut aller plus loin dans cette connaissance intrinsèque et qualitative des emplois qui sont concernés. Il rappellera dans une prochaine séance, où leur seront présentés différents types de règlements d'intervention à propos de la création d'entreprises, que le commerce tombe sous ce coup-là, et qu'il est précisé qu'ils seront attentifs et vigilants sur le nombre d'emplois créés, mais aussi sur la qualité des emplois créés.

Il se félicite plutôt de ce qui leur a été présenté, et des interventions des uns et des autres avec un vrai mot d'ordre, dès lors que leurs trois grands pôles sont maintenant sanctuarisés, qui est qu'il faut vraiment s'attacher au maintien de l'accompagnement du commerce de proximité et du commerce de qualité, comme il pense que cela se fait actuellement.

Il ne rentrera pas dans le débat sur le stationnement, et avoue ne pas avoir encore totalement appréhendé le cheminement intellectuel entre l'urbanisme commercial et la politique sociale. Il rappelle que le stationnement n'est pas un sujet qui ne concerne que le commerce, bien au contraire, comme cela a été dit en Bureau hier soir, et il faut qu'il y ait une réflexion sur le stationnement en général et pas simplement sur celui du commerce.

Enfin, même s'il ne nie pas les difficultés et la crise actuelle, contrairement à ce que pourrait penser Max GUICHARD, il remarque quand même que la fertilité du commerce local est aussi un signe d'attractivité et de fertilité de l'agglomération.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que pour lui, il demeure d'abord le fait qu'ils ont 20 % de m² commerciaux de plus que les autres agglomérations de taille comparable, et quelle que soit la manière dont on appréhende les choses, quelles que soient les études qui ont réalisées depuis des années, il y a cette surdensité commerciale.

En deuxième point, qui est de savoir s'il s'agit d'un bien ou d'un mal, il a beau prendre les entrées économiques, sociales, environnementales, commerciales, il ne voit pas comment

le modèle de l'urbanisme commercial peut apparaître comme vertueux, et c'est le postulat de base qui est important pour lui.

En troisième point, qui est de savoir si ce que l'on fait depuis quelques années fonctionne ou pas, il observe que la première année, ils ont un retournement de tendance avec la crise, mais pas seulement, qui fait qu'effectivement cela fonctionne.

En quatrième point, qui est de savoir si cela suffit, il répond que non, bien sûr, cela ne suffit pas, parce qu'il y a des mécaniques qui sont aussi nationales, et si on n'est pas rentré dans les textes législatifs, ceux-ci ont eu un impact, parce qu'il faut accompagner davantage les commerces de proximité, parce qu'ils n'ont pas parlé des problèmes de friches commerciales, et on n'est donc pas à l'abri, parce qu'il y a quand même un problème d'équilibre entre la rive droite et la rive gauche qu'il faut avoir en tête.

En cinquième point, notamment par rapport au hors C.U.B, il a déjà un petit problème de raisonnement intellectuel, parce qu'il les invite à regarder au niveau de la république où les amène la logique de dire : « *puisque les autres ne sont pas vertueux, ne soyons pas nous-mêmes vertueux* », et il n'est pas sûr que ce soit un bon raisonnement. Au-delà de ce parti pris quasiment de philosophie politique, si on regarde plus attentivement les choses, il considère d'abord qu'il faut qu'on distingue ce qui est des m² accordés et des m² réalisés, car on sait que l'on est sur un marché spéculatif, on sait que, sur l'agglomération bordelaise, il y a encore des centaines de milliers de m² dans les tiroirs mais que ce n'est pas pour cela qu'ils se réalisent. Il les renvoie à ce sujet au débat qu'ils ont eu au dernier Conseil de C.U.B sur l'Aréna.

Ensuite, il estime qu'il faut qu'ils regardent attentivement ce qui se fait à l'extérieur du département, car sur le Bassin d'Arcachon, cela ne les concerne pas forcément directement, tandis que sur d'autres zones, la friction est plus importante, et il faut donc qu'ils les pointent.

Il tient à faire une autre remarque par rapport à cela, car il a fait le point, hier, avec Jean-Luc Gleyze, qui est Vice-Président du Conseil Général, et ils adoptent dans quelques semaines ou quelques mois, le schéma départemental d'urbanisme commercial. Il constate donc qu'ils sont bien sur la même logique.

Il ne rentre pas sur le débat du stationnement, car ils auront d'autres occasions d'en parler.

Sur la question du SCOT, il tient à dire un peu solennellement ici, en Conseil de C.U.B, comme ils l'ont dit en Bureau, mais cela n'a pas été repris, que si la C.U.B. ne se retrouve pas suffisamment dans les orientations du SCOT, il fera voter contre le SCOT, parce qu'on ne peut pas avoir ici une politique très vertueuse sur l'habitat, sur l'urbanisme commercial, et y renoncer parce qu'à côté ils ne sont pas assez présents et assez forts pour défendre leurs intérêts. Il considère que c'est à eux de se mobiliser collectivement. Il a regardé le vide juridique dans lequel cela les entraîne, et souligne que ce n'est pas simple, et ils ont donc quelques semaines pour eux, élus de la C.U.B, être plus présents, parce ce qu'ils dénoncent se poursuit depuis des mois.

Puis il fait remarquer qu'il est 11 heures et qu'ils vont juste commencer l'Ordre du Jour du Conseil.

Il indique qu'ils vont aborder le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qu'ils parleront de Cofinoga et Ford vers midi. Il invite ses collègues à essayer d'être un peu plus denses.

AFFAIRES DEGROUPEES

M. FELTESSE

2012/3/ 2 Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine - Rapport d'observations définitives suite à l'enquête relative aux effets de la réforme de la fiscalité directe locale - Débat

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'il ne s'agit pas d'une délibération à proprement parler, mais d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui leur a envoyé un questionnaire relatif à la mise en place de la contribution économique territoriale, dans la mesure où la CUB a fait partie des territoires examinés au niveau de l'impact. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas du rapport traditionnel ou habituel de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté.

Il précise que le 27 janvier, M. Philippe Faustin, conseiller de la Chambre Régionale des Comptes leur a fait parvenir ce questionnaire, sur lequel six thèmes étaient avancés : l'effet de taux induits par la réforme fiscale, l'effet conjugué des transferts de base d'imposition et de la spécialisation fiscale, la stratégie fiscale de la Communauté Urbaine dans le cadre de la contribution économique et territoriale, l'appréciation de l'impact de la réforme sur les ménages, l'impact de la fiscalité mixte sur l'organisation des communes et de l'intercommunalité, et d'autres problématiques en lien avec la réforme fiscale.

Il se propose de dire quelques mots rapidement sur le rapport définitif que leur a envoyé la Chambre Régionale des Comptes, et il va surtout ouvrir le débat, puisque ce n'est pas un rapport portant sur la C.U.B.

Il indique d'abord qu'ils ont le sentiment que la Chambre régionale des Comptes reconnaît que la C.U.B a fait face à de nombreuses incertitudes et à un manque d'informations. Il souligne que d'ailleurs, ils continuent à rencontrer ces difficultés.

En deuxième point qui sera l'objet de la discussion sur les effets de la réforme de la taxe professionnelle, il a le sentiment que les effets ne sont pas bénéfiques pour l'institution communautaire et ils pourront donner des chiffres.

En troisième point, sur la politique de neutralité fiscale voulue par la C.U.B, il souligne que la Chambre l'a mentionnée.

Enfin, en dernier point, plus anecdotique par rapport au débat sur le contrat de co-développement, il précise que la Chambre l'évoque et considère cela comme plutôt pertinent.

Puis il ouvre le débat.

M. GUICHARD trouve bien qu'Alain ANZIANI intervienne après lui, car il aura droit à une question qui n'est pas d'ordre personnel.

Il rappelle qu'il y a quelques mois, ils ont ici même qualifié la réforme de la taxe professionnelle d'imbécile, et le rapport qui leur est présenté les conforte malheureusement dans ce jugement. Il estime que le rapport est clair, cette réforme les ayant contraints à voter des budgets basés sur des approximations forcées. Mais il souligne que cette réforme est la réponse directe du pouvoir actuel à la revendication du patronat d'allègement des charges qui pèsent, comme dit Laurence Parisot, sur le travail, et quand elle parle de charges, il ne faut pas aller chercher du côté des intérêts financiers exorbitants que paient

les entreprises, en particulier les PME et TPE. Il insiste sur le fait que les charges qui dérangent la patronne du M.E.D.E.F, ce sont les cotisations sociales et les impôts, c'est-à-dire la participation des entreprises à la construction d'un environnement favorable au développement collectif, avec, pour conséquence, la fragilisation des collectivités locales, à qui on a demandé de prendre de plus en plus de compétences en ayant de moins en moins de marge de manoeuvre budgétaire.

Il considère qu'il s'agit d'un véritable massacre organisé. C'est la raison pour laquelle les élus Communistes et Républicains se sont plusieurs fois étonnés de l'attitude de la Communauté qui va elle-même au devant de nouvelles compétences sans aller à la recherche des ressources suffisantes pour assurer les besoins des populations. De nouveau, ils alertent sur les choix qui sont faits, comme celui de se priver de 6 M€ supplémentaires qu'aurait pu rapporter une optimisation de la CFE. Ils pensent que c'est une erreur, et ce rapport ne fait qu'alimenter leur crainte.

« *L'allègement de l'imposition des entreprises est susceptible, révèle ce rapport, de s'accompagner d'un transfert de charges fiscales vers les ménages* », et il précise que c'est un processus déjà engagé, puisque notre établissement a déjà augmenté les tarifs de nombreux services publics dont il a la gestion.

Pour le groupe des élus Communistes et Républicains, il n'y a pas d'issue dans la gestion « au mieux » de cette situation, car selon eux, elle mène à l'impasse, et c'est ce qu'ils sont également contraints de constater concernant la mise en place d'une très mal nommée péréquation horizontale. Reprenant une idée juste et généreuse, la droite au pouvoir, a décidé de la détourner en ponctionnant les villes et les intercommunalités d'une part importante de leurs ressources, et il indique que le FPIC pourrait coûter 1,8 M€ à la C.U.B. en 2012 et près de 9 M€ par an dans les cinq ans. Il considère qu'il s'agit d'un véritable hold-up qui doit être combattu et sur lequel la gauche, si elle redevenait majoritaire à l'Assemblée Nationale, devrait revenir sans hésitation. C'est en tout cas la logique qui a guidé leur groupe dans les votes concernant les budgets à la C.U.B, et c'est en s'appuyant sur la même logique de résistance, que les députés et sénateurs communistes ont refusé l'abandon de souveraineté en matière budgétaire et l'austérité forcée que représente le mécanisme européen de stabilité dit MES. Il constate que la règle d'or est imposée à marche forcée, aujourd'hui à l'État, demain aux collectivités, et ils estiment pour leur part qu'il est impossible de s'abstenir face à ces attaques.

Puis il se tourne vers Alain ANZIANI pour indiquer que c'est le sens qu'ils donnent à la proposition de conférence bancaire locale dont ils se réjouissent qu'elle ait été reprise à l'Agenda de ce semestre. Il pense qu'il faut maintenant aller vite, inviter les autres collectivités à s'engager, et lui donner un sens clair avec les partenaires économiques et sociaux.

Il précise que cette conférence doit servir à forcer les banques à financer les projets utiles aux populations, et il doit dire que les premières réunions sur ce thème ne leur ont pas semblé très fructueuses, mais ils ne doutent pas de la détermination de M. le Président, pour reprendre le contrôle des finances publiques et de l'orientation de l'argent.

M. HURMIC note que ce rapport, s'il apporte à vrai dire peu de nouveautés, vient confirmer ce qu'ils pressentaient déjà et expérimentent aujourd'hui, ici, à la Communauté Urbaine, à savoir le délitement croissant de la situation financière des collectivités locales.

Ainsi, quand le rapport souligne l'imprécision des simulations, les incertitudes qui demeurent concernant l'évolution des recettes fiscales, deux ans après la mise en oeuvre de la réforme

il estime que finalement, la Chambre régionale des Comptes pointe en filigrane les carences de l'État qui, faute de courage politique pour mettre à plat l'ensemble de l'organisation territoriale française, s'est contenté d'une réforme fiscale, qu'il a envie de dire « bâclée », incomplète, élaborée dans la précipitation et d'une réforme territoriale totalement inachevée.

Le rapport de la Chambre illustre clairement à son avis les difficultés engendrées par cette réforme fiscale mal préparée, notamment la complication des analyses prospectives pour les collectivités. Il souligne que la Communauté Urbaine, dont 47 % des recettes fiscales sont issues du régime de la taxe professionnelle, ne peut aujourd'hui que s'accommoder, tant bien que mal, d'une nouvelle donne fiscale, difficile à cerner, pour établir son plan d'investissement pour les années à venir ; ceci ajouté au gel des dotations de l'État et à la pénurie des crédits bancaires, place la CUB, tout comme, d'ailleurs, l'ensemble des collectivités locales, dans un contexte morose en ce début d'année 2012. Ainsi, comme le titrait le mensuel « Alternatives Économiques » le mois dernier, 2012 s'annonce difficile pour les collectivités locales, qui concentrent en cette année toutes les difficultés qu'il cite : des dépenses en hausse pour jouer le rôle de parapluie social en ces temps de crise, des recettes qui se figent, un coût de la dette qui explose pour certaines d'entre elles, et un accès au financement de plus en plus difficile.

Il ajoute que la Chambre régionale invoque la question de l'intégration de la sphère communale, et que le rapport indique simplement que les différentes analyses convergent vers la nécessité d'une plus forte intégration fiscale de la sphère communale. C'est, à leur sens, le principal écueil de cette réforme de la fiscalité directe locale et du gouvernement, à savoir ne pas avoir été en capacité de revisiter notre organisation territoriale en conduisant une réflexion globale sur la répartition des compétences. Il évoque la fiscalité locale, le statut de l'élu local, la question du cumul des mandats, la réforme des institutions, tel que le Sénat, et surtout la démocratie locale, notamment la démocratisation de l'intercommunalité dont on sait que la version initiale du rapport Balladur comportait des avancées énormes en matière de démocratisation, précisément des établissements de coopération territoriale, et force est de reconnaître à son avis, que la réforme finale qui leur a été proposée tourne totalement le dos à cette nécessaire démocratisation de l'intercommunalité, et notamment des communautés urbaines.

Enfin, pour coller un peu à l'actualité et aux difficultés financières auxquelles ils vont s'exposer incontestablement dans les années qui viennent, il voudrait dire un mot sur la mutualisation des équipements. A cet égard, il regrette que leur Vice-Président, M. FREYGEFOND, ne soit pas là, car il a été frappé par les déclarations qu'il a faites au journal « Sud Ouest » dans un article qui a paru le 21 février dernier, qui s'intitulait : « *A la recherche de financements aux différents responsables de collectivités locales et d'établissements publics* ». Il trouve que ce que disait M. FREYGEFOND était très intéressant et il cite : « *Pour ce qui concerne les gros investissements, comme la LGV, le plan Campus, etc, nous avons des conventions avec la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement. Je ne suis donc pas inquiet. En revanche, pour les projets futurs, il faut faire attention, si on doit investir 50 M€ dans un Zénith, il conviendra peut-être d'établir des priorités et mutualiser des équipements. Mais nous n'en sommes pas là* ». Il estime dommage qu'ils n'en soient pas là, et il a envie de dire que précisément, l'essence même de l'intercommunalité, c'est de mutualiser les équipements, et il est dommage, qu'ici, à la Communauté Urbaine, ils soient incapables de mener une réflexion commune sur leurs grands équipements tant sportifs que culturels, que les Verts réclament depuis longtemps, qui correspond à leur sens, à la vision la plus cohérente et la plus moderne d'une intercommunalité. M. FREYGEFOND leur dit que la pénurie des Finances publiques va leur imposer de travailler en faveur de la mutualisation des équipements, et il en prend acte, car

les élus Verts attendent vraiment que la Communauté Urbaine s'attelle à ce dossier-là. Et, toujours pour citer M. FREYGEFOND avec lequel il est en total accord, celui-ci dit au sujet des difficultés de financement qu'il auront, à propos du futur Zénith ou du futur Aréna, alors même que le projet de Grand Stade pourrait connaître des difficultés de financement, qu'« *il lui paraît opportun que soit étudiée, parmi les pistes de réflexion, la mutualisation de ces deux équipements sportifs-culturels en imaginant la réalisation d'un stade Aréna ou d'un stade Zénith* ». Il a, là aussi, envie de dire « *Dont acte M. le Vice-Président ! Dites-nous aussi clairement si c'est trop tard ou si ce n'est pas trop tard ? Est-ce qu'on peut encore ?* » C'est à son avis ce que M. FREYGEFOND semble souhaiter, et il rappelle que les Verts ont demandé depuis très longtemps, une réflexion commune sur un grand équipement culturel d'agglomération qui serait mixte, à la fois sportif et culturel, comme cela a été réalisé à Lille, également par la Communauté Urbaine. Il demande s'il est toujours temps de répondre de façon positive aux attentes de M. FREYGEFOND. Il pense qu'il serait intéressant qu'à l'heure où les uns et les autres se plaignent de pénurie d'argent public, ils soient capables de mener, ici, collectivement, ce type de réflexion.

M. BENOIT voudrait à la fois ici apporter un témoignage, manifester une inquiétude, et puis dire que, si les choses ne changent pas, les uns et les autres risquent d'aller dans le mur.

Au titre du témoignage, et sans vouloir relater ici le budget de la Ville de Pessac, il indique qu'ils avaient prévu un certain nombre d'investissements pour Pessac, et qu'ils ne pourront pas tous les réaliser pour les motifs qu'il va exposer. Il précise que dans leur budget prévisionnel 2012, ils avaient prévu 21,1 M€ d'investissements, ce budget étant un peu particulier, légèrement à la hausse cette année, parce qu'ils avaient un certain nombre d'équipements à faire. Sur ces 21,1 M€, il y en avait 10,7 M€ d'autofinancés, soit par l'autofinancement propre de la ville, soit par la FCTVA, les dotations de l'État, etc..., et il indique qu'ils avaient besoin de 10,4 M€ d'emprunts. Il rappelle qu'ils vont voter dans quelques jours leur propre compte administratif 2011 et que celui-ci est la preuve même de l'excellente situation financière de la Ville de Pessac, celle-ci étant une des moins endettées de France aujourd'hui, avec un ratio d'endettement d'à peine six mois. Ils ont donc sollicité les banques, la CDC, la Caisse des Dépôts, pour leurs emprunts nécessaires, et à leur grande surprise, alors que la signature de Pessac est excellente avec les éléments qu'il vient de leur donner, ils sont aujourd'hui dans l'impossibilité de satisfaire à leurs investissements. Il précise qu'aujourd'hui la Caisse d'Épargne leur prête 1 M€, la Caisse des Dépôts 3 M€, et il tient d'ailleurs à remercier cette dernière de leur prêter 3 M€ sachant qu'aujourd'hui, en Aquitaine, elle a 32 M€ de prêts possibles aux collectivités territoriales dont la demande est actuellement de plus de 250 M€. Il souligne donc cette difficulté.

Il ajoute que, bien sûr, sur leurs investissements courants, puisqu'ils auront 4 M€, avec un taux de réalisations de 80 %, ils arriveront à faire que la majeure partie de leurs investissements courants soit satisfaite, par contre, ils ont toujours le grand projet de la salle Sports Événements, qui est une des grandes salles sportives et culturelles de l'agglomération, et ont besoin de 5 M€ d'emprunts pour la réaliser. Il indique qu'aujourd'hui, il n'en a pas la possibilité, parce que la Caisse des Dépôts ne leur prête pas, les banques non plus. Il estime que la situation est telle parce qu'ils ont deux questions qui sont posées devant eux, la première question étant quand même suite à la faillite de Dexia, l'imprévoyance de l'État sur la mise en oeuvre commune d'un établissement entre la Caisse des Dépôts et la Banque Postale, qui puisse satisfaire aux emprunts des collectivités locales. Il a ici un récent rapport public rendu le 13 mars, où le Gouvernement pointe par ailleurs les difficultés qui obscurcissent la création de cette future agence des collectivités

locales qui est demandée par l'Association des Maires de France, et qui serait, sans doute, très utile pour que les collectivités locales puissent investir. Il rappelle également que l'investissement public des collectivités locales en 2010, c'est 54 Milliards, et qu'il draine 70 % des investissements publics.

Il constate donc qu'ils se trouvent dans une situation où, d'une part, il y a cette imprévoyance de l'État qui fait qu'aujourd'hui on ne sait pas comment avoir les prêts nécessaires, et d'autre part les banques dont on pouvait s'attendre à ce que celles-ci, qui doivent être le lieu pour l'investissement local et pour la sauvegarde de l'emploi, puissent être des outils nécessaires à l'investissement public.

Il rappelle que M. le Président avait demandé que l'on puisse organiser sur le territoire girondin, une conférence bancaire et a posé cette question fin décembre 2011, or à ce jour, sauf information qu'il ne détiendrait pas, trois mois après, il n'y a toujours pas d'information à ce propos, et il n'y a toujours rien qui se fait. Il précise qu'au regard de la situation de la Ville de Pessac, il a écrit à de nombreux maires en Aquitaine et qu'aussi bien à gauche qu'à droite, les réactions sont étonnantes, et manifestent une forte inquiétude des maires et des présidents d'intercommunalités sur l'avenir de leurs investissements, sur l'avenir du développement local, et sur l'avenir de l'emploi, parce que s'il n'y a pas cette aide nécessaire à l'emprunt pour l'investissement des collectivités locales, il ne sait pas trop où ils vont.

Il tenait donc à manifester, à la fois cette inquiétude, ce témoignage, et puis souhaiter, quand même que, dans les prochains mois, à partir de l'initiative des uns et des autres, les choses puissent changer.

Puisque Max GUICHARD l'a aimablement interpellé, M. ANZIANI commencera par lui répondre sur une question qui n'a quand même pas grand chose à voir avec le sujet du jour, ou en tout cas pas avec le rapport de la Chambre régionale qui les concerne d'une autre façon. Il répondra en précisant que le Mécanisme Européen de Solidarité est un dispositif contre lequel il est difficile de s'opposer, parce que si on examine précisément le texte, on voit qu'il s'agit d'un système permettant de venir en aide à des États en difficulté dans une zone qui aujourd'hui, est en proie à de fortes turbulences, et qu'ils ont certainement la responsabilité de ne pas faire comme si on devrait laisser sombrer dans la faillite certains pays étant dans la plus grande difficulté. Donc le principe du mécanisme européen de solidarité lui paraît difficilement contestable.

Il comprend l'objection de Max GUICHARD qui va au-delà et qui explique, d'ailleurs, leur position qui consiste à dire que pour bénéficier de l'entraide financière prévue par le Mécanisme Européen de Solidarité, il faudra que les États ratifient un autre traité qui, à la demande de Mme Merkel, comporte des dispositions très rigoureuses pour les États. Il pense que c'est certainement ce point que Max GUICHARD veut critiquer et non pas le premier qu'il indiquait tout à l'heure.

A cause de cette raison-là, il précise que leur position a été celle de l'abstention, parce qu'ils voient bien l'avantage du MES, mais aussi tout l'inconvénient de l'autre traité. Il ajoute que leur candidat, puisque, s'il a bien compris, il s'agit de cela, a précisé avec beaucoup de forces qu'il souhaitait la renégociation de ce traité-là, d'autres candidats souhaitant la renégociation d'autres traités, pour qu'il y ait davantage de croissance en Europe et pas simplement une police financière de l'Europe, mais également un pilote de la croissance dans leur ensemble territorial.

Si on en revient maintenant à d'autres difficultés qui sont celles que Jean-Jacques BENOIT vient de développer, à savoir celles des collectivités territoriales, il formulera quelques observations sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Il commencera cependant par leur demander de bien vouloir excuser l'absence de Ludovic FREYGEFOND souffrant, qui ne peut pas être avec eux, aujourd'hui, et demande de bien vouloir l'excuser.

Il estime qu'il y a d'abord dans ce rapport ce qu'ils savaient déjà, c'est-à-dire l'observation de deux incertitudes fortes, dont la première est qu'au fond, ils sont dans le brouillard pour faire leurs choix budgétaires puisque, même au niveau de Bercy, il y a d'un côté le ministre du Budget qui donne des simulations, qui dit une chose, et de l'autre côté, les services fiscaux qui donnent des informations différentes.

Il souligne que la deuxième certitude, c'est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, page 7 notamment, à savoir qu'il faudra du recul, ce qu'ils peuvent comprendre, car pour mesurer les effets d'une telle réforme, cela ne se fait pas le lendemain, l'année suivante, ni deux ans plus tard, mais avec du recul. A son avis, la Chambre Régionale a parlé avec beaucoup de sagesse.

Pour autant, elle pointe deux certitudes, la première certitude qui, pour l'instant, d'ailleurs, n'a étrangement pas été soulignée, étant qu'ils vont connaître une baisse de leurs recettes fiscales. Il invite ses collègues à lire les pages 8 et 9 du rapport, pour constater, avec beaucoup de précisions techniques, que la Chambre Régionale leur explique pourquoi ils vont connaître cette baisse de recettes fiscales. Il explique qu'en gros, c'est parce que le taux de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises va être national, et que par rapport à la fiscalité qu'ils ont décidée à la Communauté Urbaine, tout cela va lisser ce taux vers le bas, et qu'évidemment, ils vont être perdants. Il retient la phrase suivante de la Chambre Régionale : *« l'effet de nivellement des taux d'imposition est particulièrement prononcé pour la Communauté Urbaine »*, citation qu'ils trouveront à cette page 8.

Il précise que les services ont travaillé, et qu'aujourd'hui, on évalue cette perte à 4 M€ avec un autre phénomène inquiétant pour eux, qui est que la CVAE va progresser moins vite que la taxe professionnelle. Il indique que là où la taxe professionnelle progressait de 8 % par an ces dernières années, puisqu'il lui est même arrivé de progresser d'une façon beaucoup plus importante, la CVAE ne va progresser que de 1,23%, et ils verront évidemment les conséquences pour leurs recettes fiscales.

Sa deuxième certitude, qu'ils connaissent là aussi, c'est une perte de l'autonomie fiscale, puisqu'il va y avoir une réduction du pouvoir de fixer l'impôt, et qu'en la matière, ils pourront simplement fixer le taux d'imposition de la contribution foncière des entreprises. Il estime que tout cela est excellemment dit par la Chambre Régionale qui, d'ailleurs, relève qu'en la matière, la Communauté Urbaine a des atouts puisque, notamment le tertiaire est très bien représenté sur leur territoire, mieux que dans d'autres Communautés Urbaines, et que, de ce point de vue-là, page 13 du rapport, il y aura des effets qui seront positifs pour la CUB.

Il voudrait également souligner la réaction de la Communauté Urbaine à ces effets de la taxe professionnelle. Il souligne qu'ils auraient pu, après tout, prendre acte de tout cela et dire ensuite qu'ils appliquent mécaniquement ce qui leur est proposé par le législateur, mais ils ont eu la sagesse, comme d'ailleurs la Chambre Régionale le salue, d'adapter cette réforme à leur réalité. Il précise qu'ils le font de deux façons, d'abord en évitant qu'il y ait un effet désastreux sur les ménages, alors qu'il existera un peu partout. Il indique qu'il est relevé par l'Association des Maires de France dont la Chambre Régionale cite le rapport, que les ménages vont subir de plein fouet cette réforme. Il ajoute qu'il est également noté

dans un rapport d'étape que vient de publier un groupe d'études au Sénat, présidé par Mme Escoffier, qui montre que, désormais, la part des impôts ménages dans la fiscalité locale va passer de 58,5 % à 74,5 %, soit donc une forte augmentation au détriment des ménages.

Il rappelle que la Communauté Urbaine a fait le choix de la neutralité de cette réforme pour les ménages en maintenant les taux de taxe d'habitation ou du foncier non bâti, ou encore en ne mettant pas en recouvrement le foncier bâti pour les ménages, mais également pour les bailleurs sociaux. Il croit que c'est un choix dont ils peuvent se féliciter aujourd'hui, au regard des éléments statistiques qui leur sont communiqués.

Puis, il souligne qu'ils ont également un autre effet d'amortisseur vis à vis de leurs communes. L'inquiétude a été grande de savoir si cette réforme-là va se répercuter sur les communes, et il fait remarquer que la Chambre Régionale note aussi, du côté des pages 20-21, que grâce à leur mécanisme de contrats de co-développement, ils vont éviter aux communes d'avoir un impact direct de la réforme de la taxe professionnelle, puisque désormais, leurs relations vont être insérées dans ce cadre contractuel qui va donc assurer une plus grande stabilité à leurs communes.

Il voudrait en terminer avec deux observations qui s'écartent un peu du rapport. Il demande qui est gagnant et qui est perdant, et estime que le principal perdant de cette réforme, c'est l'État, à un moment où il a des difficultés financières importantes, et évidemment, un déficit considérable dont il ne citera pas le chiffre parce que lui-même varie de façon importante, et qui est, notamment d'après le rapport d'étape du Sénat, celui d'une baisse de 4,5 milliards de recettes due à la réforme de la taxe professionnelle. Il précise que si on reprenait les chiffres de M. Carrez, rapporteur général du Budget à l'Assemblée Nationale, on sait qu'en gros, l'État va perdre entre 4 et 8 milliards, ce qu'on ne peut évaluer exactement, puisqu'ils n'ont pas toutes les données. En tout cas, il répète que l'État va perdre de l'argent.

Il reconnaît volontiers que c'était un choix fait par l'État, et fait observer que les gagnants, ce sont les entreprises, puisque le rapport d'étape dit là aussi que 60 % des entreprises gagnent à cette réforme, d'une façon différente selon les secteurs. Il ajoute qu'en tout cas, il y a, au total, un allègement de 8,2 milliards au profit des entreprises.

Il estime que se pose la question de savoir s'il fallait réformer la taxe professionnelle et s'il fallait la supprimer. Quelqu'un a dit tout à l'heure que c'était un impôt imbécile, ce qui est une formule excellente d'un excellent Président de la République, et il pense qu'il n'y a pas à discuter sur le fait qu'il fallait certainement aller dans ce sens-là. Il pense qu'il faut néanmoins se poser aujourd'hui la question de la fiscalité qui pèse sur les grandes entreprises, notamment sur celles du CAC 40. Il souligne qu'ils n'ont pas découvert, hier, ou il y a 15 jours, que certaines entreprises du CAC 40 payaient peu ou ne payaient pas du tout d'impôts sur les sociétés, et il croit qu'il suffisait de faire comme Mme Christine Lagarde il y a deux ans, de lire le journal "La Tribune" pour s'apercevoir que là où le taux d'impôts sur les sociétés est de 33,3 %, une importante partie des entreprises du CAC 40 ne paient que 8 %, alors que la PME ou la TPE va payer le taux légal, de 33 %. Il y a là quelque chose d'insupportable à son avis, à la fois en matière de justice fiscale et en matière d'efficacité économique, et aussi d'insupportable pour les caisses de l'État qui se voient ainsi privées de recettes importantes.

Il répète qu'ils le savaient depuis longtemps et ne l'ont pas découvert, Mme Christine Lagarde l'avait elle-même pointé, et cela fait bien longtemps qu'eux proposent qu'il y ait une nouvelle fiscalité en faveur des entreprises qui leur permette, à la fois d'assurer les recettes de l'État et d'assurer les performances de leurs entreprises.

M. JUPPE constate que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes tombe à point nommé pour permettre au groupe majoritaire de cette assemblée d'instruire le procès de la politique gouvernementale et, peut-être, d'organiser ce matin une sorte de séance de rattrapage de l'émission d'hier soir.

Il précise qu'il le pense parce que la façon dont la polémique s'est créée ici est quand même assez amusante, et il sent ses collègues d'une grande sensibilité à ce sujet.

Il souhaite faire quelques remarques d'abord sur le sujet lui-même, c'est-à-dire la taxe professionnelle. Il déclare avoir deux points d'accord avec **M. ANZIANI**, le premier étant qu'il faudra plus de recul pour porter un jugement véritablement fondé sur cette réforme, et le second c'est qu'effectivement, cela change la proportion dans leurs ressources entre les recettes fiscales dont ils ont la maîtrise et les dotations qui leur sont attribuées par l'État.

En revanche, il est tout à fait en désaccord sur les conséquences de la réforme pour la Communauté Urbaine, dont les ressources restent dynamiques. Il note que le produit de ces ressources fiscales et l'ensemble de ces dotations devraient progresser de 1,93 % cette année, et que les impôts économiques et les impôts ménages progresseraient de 5,42 %, les seuls impôts économiques évoluant de 7 %. Il observe que la catastrophe annoncée pour la Communauté Urbaine ne s'est pas produite, et, par ailleurs, comme **M. ANZIANI**, il se réjouit de voir les orientations qu'ils ont prises mais qui atténuent certaines critiques apportées à la réforme, puisqu'ils assurent la neutralité de cette réforme sur les ménages et qu'il n'y aura pas d'impact sur les communes membres de cet établissement public.

Sur le reste, il observe avec satisfaction que personne ne rétablira la taxe professionnelle. Il relève que **M. ANZIANI** vient de leur dire qu'il fallait la supprimer, que M. MITTERRAND l'avait dit en 1981 ou 1982, et qu'il ne s'est rien passé entre 1997 et 2002, et c'est l'actuelle majorité qui l'a fait. Lorsque la réforme a été enclenchée, il a eu l'occasion de dire qu'elle avait été mal engagée. Elle a été rectifiée, et il pense que le résultat final a été correct. Quand on parle des gagnants et des perdants, il estime qu'il y a vraiment quelque chose de très significatif sur la façon d'aborder aujourd'hui la France en situation de crise. L'État est perdant, les entreprises sont gagnantes, et il considère qu'au total, c'est la France qui est gagnante, parce que quand le prélèvement fiscal sur les entreprises est allégé de plusieurs milliards, notamment pour les entreprises industrielles, c'est une façon d'améliorer leur compétitivité, de leur permettre de développer leurs activités, de gagner des parts de marché, et de créer des emplois.

En revanche, il trouve que dire que l'État est perdant ne manque pas de sel, parce que, lorsque l'on voit la quantité d'impôts nouveaux qui leur sont annoncés, dans l'hypothèse improbable de la victoire du candidat socialiste, il rétablira très vraisemblablement les équilibres annoncés.

Il rappelle qu'hier soir, on leur a démontré que 90 % du chemin à faire pour rétablir l'équilibre budgétaire dans notre pays, ce qui est un engagement du candidat socialiste, viendront des suppléments d'impôts. Il y a là un choix d'augmenter le poids de la fiscalité, notamment sur les entreprises, ou de l'alléger pour permettre au secteur productif de l'être davantage. Il pense que c'est quelque chose de très important.

Il ajoute que **M. ANZIANI** leur dit que le Mécanisme Européen de Stabilité est un bon projet. Il trouve cela formidable, car c'est la première fois qu'il entend dire cela dans la bouche d'un responsable socialiste, qui, après un cheminement un peu compliqué, leur explique que, néanmoins, les Socialistes se sont abstenus à l'Assemblée Nationale sur ce traité, ce que M. Cohn Bendit, l'un de leurs alliés, a qualifié de « bourde historique ». Il insiste sur le fait

que ce traité est un bon traité, et qu'ils auraient eu du courage en votant pour et en le ratifiant.

Quant à l'autre traité, son collègue a réaffirmé une fois de plus, ce qui est un mensonge caractérisé à son avis, qu'il ne comporte que des dispositions de caractère d'austérité budgétaire. Il déclare que c'est faux, et qu'il comporte trois volets : d'abord un plan de discipline budgétaire et une règle d'or que les Socialistes seront bien obligés d'appliquer puisque M. HOLLANDE s'engage à revenir à l'équilibre budgétaire en 2017. Il faudra qu'on lui explique comment fera M. HOLLANDE qui a pris cet engagement de zéro déficit en 2017. Il estime qu'ils seront bien obligés d'appliquer cette règle-là. Il ajoute que ce traité comporte deux autres éléments, et d'abord la mise en place d'un gouvernement économique de la zone Euro que M. ANZIANI évoque, qui est dans le traité, et qu'il devront donc voter. Il indique enfin un volet sur la croissance et l'emploi qu'il faudra naturellement développer.

Il les met au défi, et considère qu'ils n'arriveront pas à renégocier ce traité, et s'ils refusent de le ratifier, la zone Euro entrera à nouveau dans les turbulences qui seront préjudiciables à la croissance de l'économie française et au bon développement de l'emploi en France.

Il terminera par deux autres remarques et il voudrait d'abord dire à M. HURMIC, qui reprend ce grand projet d'un stade intégré à une Aréna en citant l'exemple de Lille, qu'il faut savoir que cela a coûté 450 M€ à Lille, et donc, que s'il leur dit aujourd'hui qu'ils sont prêts, avec la Communauté Urbaine, à mettre 450 M€ sur la table pour faire un stade et une Aréna intégrée, il pense que cela sera un débat tout à fait intéressant.

Enfin, comme dernier point qui concerne les capacités d'emprunts de leurs collectivités, il conçoit les difficultés qui sont celles d'aujourd'hui, bien entendu, mais il invite, là aussi, à prendre un petit peu de recul. Il rappelle que le Gouvernement a déjà demandé à la Caisse des Dépôts de mettre en place 5 milliards supplémentaires l'année dernière pour boucler l'exercice, et qu'il vient d'annoncer que 2 milliards supplémentaires sont dégagés. Il indique que la Caisse des Dépôts est en train de voir comment elle peut les mettre en place et il pense qu'ils peuvent obtenir des réponses favorables. Quant à dire qu'ils ont fait preuve d'imprévision pour ne pas avoir prévu la faillite de DEXIA, il trouve que cela ne manque pas non plus de sel.

Mais il attend avec impatience, ce dont il est d'ailleurs sûr que cela ne se produira pas, qu'ils soient aux manettes pour remettre vraiment leurs finances au bon niveau, inonder les collectivités locales de capacité d'emprunts, leur permettre d'augmenter leurs impôts librement, et d'augmenter les dotations de l'État. Bref, demain nous allons rêver, mais il pense que le rêve ne se transformera pas en réalité.

M. le Président Vincent FELTESSE tient tout d'abord à remercier sincèrement Alain JUPPE, qui déjà, lors de la première émission face à François HOLLANDE, se projetait dans la victoire de la gauche, et qui, il y a quelques minutes, a fait la même chose.

M. JUPPE lui rappelle avoir dit que c'était un rêve !...

M. le Président Vincent FELTESSE constate que ce sont deux évidences pour Alain JUPPE, et qu'ils peuvent le remercier, même si à la fin de son propos, il a bien vu qu'il était un peu désarçonné, mais il a bien senti que, malgré tout, il y avait une évidence, parce que c'est vrai que le bilan de ce gouvernement dont il fait partie, d'autant plus avec les derniers

propos du Président de la République à Bordeaux qui est une terre de tolérance, qui ont été particulièrement remarqués par toutes et tous.

Il comprend que par deux fois, M. Alain JUPPE se soit projeté dans une victoire naturelle de la gauche compte tenu de ce que l'on vient de vivre pendant cinq ans.

Par ailleurs, il ne sait pas si la gauche fera plus d'impôts ou pas, mais il sait qu'en revanche, l'impôt le plus injuste qui soit, la TVA, vient d'être augmenté par le gouvernement auquel appartient M. JUPPE, et que dans quelques mois, tout le monde, alors que le chômage progresse, sur ses dépenses courantes, va devoir payer plus. Il sait aussi que ce même gouvernement, il y a quelques mois, a baissé la T.V.A. sur la restauration pour créer des emplois, et qu'ils n'ont pas suivi. Il veut bien qu'ils fassent un débat de politique nationale, cela ne le gêne absolument pas, il veut bien qu'on aille aussi sur le mécanisme européen de stabilité, et les invite à regarder quel a été le début de la crise en 2008, si les Socialistes n'ont pas demandé une recapitalisation et une aide de la Grèce, si cela n'a pas été évoqué à un moment, alors que finalement, les banques ont dit que cela n'était pas possible et qu'on paie aujourd'hui lourdement la chose.

Enfin, sur la taxe professionnelle, il tient à lui donner les chiffres que leur ont transmis, hier, les directions de la Fiscalité : le produit de la CVAE assis sur la valeur ajoutée évolue faiblement (+ 1,23 %). Il fait observer que c'est cela leur dynamique. Il entend bien qu'il y a une crise, et en même temps, globalement, l'ensemble des taxes va leur rapporter un produit supplémentaire de 4,9 M€ tandis que la même année, l'État prélève 3,3 M€ sur leurs dotations de compensation. Il considère qu'ils sont vraiment dans une contrainte extrêmement importante. Il ne sait pas s'il faut un exercice de rattrapage ou pas, et pense qu'il y en aura un le 22 avril et le 6 mai pour l'ensemble du peuple français. En tout cas, sur cette réforme territoriale, aussi bien sur le conseiller territorial, que sur l'évolution des compétences et que sur les ressources financières, il considère que c'est nul et non avenu.

M. JUPPE ne sait pas si M. le Président a interprété son propos comme se projetant dans la victoire de François HOLLANDE, mais il l'invite, à titre de conseil d'ami, à arrêter de croire qu'ils y sont déjà, parce que l'arrogance dont ils font preuve va finir par se retourner contre eux, ce dont il est absolument sûr !

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que ce n'est pas le cas, et c'est bien pour cela qu'il l'a remercié, qu'à un moment où les sondages sont moins bons, M. JUPPE, naturellement, se projette dans leur victoire, car cela lui met du baume au cœur.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. CHAUSSET

2012/3/ 10 Développement du réseau de transport en commun - 3ème Phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Création d'une ligne de tramway dénommée « Tram-train du Médoc » - Communes de Bordeaux, Bruges et Blanquefort - Déclaration de Projet

M. le Président Vincent FELTESSE propose de prendre dix minutes sur le dossier tram-train qui est un sujet moins polémique.

M. CHAUSSET indique qu'il s'agit tout simplement de mettre au vote la déclaration de projet qui se situe après l'enquête publique, et qui va précéder la déclaration d'utilité publique qui

sera, espère-t-il, assez rapidement signée par le Préfet et qui leur permettra de commencer les travaux.

Puis il communique le contenu du rapport de présentation en invitant ses collègues à approuver la déclaration de projet pour ce tram-train qui, après les extensions et après la ligne D, constitue le projet majeur de création de transports en commun en site propre sur notre agglomération, pour atteindre les 73 kilomètres à l'horizon 2017.

Mme TERRAZA souligne que Bruges est impacté par le tram-train, et elle se réjouit, en sa qualité de maire de Bruges, que le tram passe dans sa commune. Elle voudrait juste revenir sur le franchissement Beyerman, au niveau du secteur Ausone pour préciser qu'on a commencé à travailler avec les services, avec l'équipe « 50 000 logements » qui travaille sur ce secteur, pour intégrer au mieux cet ouvrage d'art dans l'environnement urbain, bien sûr, et dans le cadre du tracé qui est prévu dans la DUP. Elle rappelle qu'ils sont, bien entendu, tout à fait favorables à ce projet.

M. DUBOS pense que l'on ne peut que se réjouir à l'annonce de la création d'une nouvelle infrastructure de transports en commun en site propre sur notre agglomération, quand on connaît la saturation quotidienne des axes routiers par la voiture individuelle. Mais ce projet de tram-train du Médoc bien nommé ainsi de par ses caractéristiques particulières, lui semble présenter les avantages qui vont bien au-delà des 7,2 kilomètres de voies ferrées nouvelles. Il observe que cette nouvelle infrastructure va permettre en effet de développer l'intermodalité dont on sait bien que c'est le levier essentiel pour favoriser l'usage des transports en commun correspondant à une forte attente de la population. Il ajoute qu'il va en effet être possible bien sûr, de relier l'ensemble du quadrant Nord Ouest de l'agglomération, actuellement enclavé, au réseau de transports en commun de l'agglomération, notamment par sa connexion avec la ligne C du tram à la future station Cracovie, mais aussi de réaliser le bouclage depuis si longtemps espéré avec la voie ferrée de ceinture, notamment par la connexion avec les trains TER du Médoc aux gares de Blanquefort et de Bruges. Mais également l'activation de manière pérenne d'une véritable ceinture ferroviaire d'agglomération, connectée au tram, à la ligne A Arlac et dans le futur, l'espère-t-il, à la ligne B à Pessac par la réouverture du triangle des échoppes, à la ligne D au Bouscat et à la rive droite de l'agglomération à partir de la future station Cracovie par le pont Bacalan-Bastide.

Il fait remarquer qu'ils sont sur un grand projet structurant d'agglomération, cohérent, et indispensable à ses yeux pour répondre aux objectifs fixés, à savoir de rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement en faisant croître la part des transports en commun et les déplacements doux, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effets de serre, mais aussi de permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacement, contribuant ainsi à l'attractivité de l'économie locale.

Il souhaiterait, pour terminer, souligner la qualité du travail réalisé en bonne intelligence par les différents partenaires concernés par ce projet, la Région Aquitaine, RFF, la SNCF, et la Communauté Urbaine.

M. CHAUSSET est tout à fait en accord avec ce que vient de dire **Gérard DUBOS**, car l'enjeu de ce projet va au-delà de la liaison Blanquefort / Place des Quinconces et, bien sûr, si on veut revitaliser, revoir la ligne de ceinture fonctionner est vraiment le point essentiel. Il

estime que c'est à partir de ce projet qu'on pourra avoir un développement très important sur les échoppes, sur Saint-Jean, mais aussi sur le pont Bacalan- Bastide, et il pense que c'est un projet majeur dont on reparlera sûrement en bien dans les années futures. Il précise que c'est vraiment un projet qu'il soutient à 150 %.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter deux éléments complémentaires, et d'abord dire qu'effectivement, ce projet est, bien sûr, important pour le quadrant Nord-Ouest, les communes de Bruges, Blanquefort, mais aussi qu'il est une première étape dans l'articulation plus intégrée tramway / T.E.R / voie ferrée de ceinture, et c'est à son avis, un symbole fort. Ils savent qu'il y a d'autres sujets derrière, mais il souligne que cela sera un des enjeux du SDODM.

Puis il indique qu'ils vont maintenant adopter la déclaration de projet et qu'ensuite, ils attendront la déclaration d'utilité publique du Préfet. Il précise que cela n'empêche pas qu'entre temps, on continue à essayer de travailler du mieux possible sur l'insertion urbaine, notamment du côté de Bruges, puisqu'ils ont encore quelques semaines avant de rédiger les cahiers des charges et de lancer les appels d'offres à la rentrée de septembre 2012.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/3/ 22 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 34 logements individuels locatifs situés avenue Jules Ferry - Emprunts principaux de 1.363.296 € et 2.658.188 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. OLIVIER voudrait dire quelques mots au nom de son groupe à propos des VEFA. Il pense qu'ils ont tous remarqué que depuis le début, le groupe des élus Communistes et Républicains vote systématiquement contre les garanties d'emprunt que les bailleurs sociaux leur demandent pour acquérir ces VEFA. Il rappelle que c'est en 2008 que le gouvernement, à l'occasion d'un plan de relance, a créé la possibilité pour les bailleurs sociaux d'acquérir des logements situés dans des programmes que la promotion privée avait construits et qu'elle n'arrivait pas à commercialiser. Il constate que depuis 2008, cette assemblée continue, à chaque séance, de leur proposer de garantir les emprunts faits par les bailleurs sociaux.

Il estime qu'il s'agit, ni plus ni moins, que de socialiser les pertes pour mieux privatiser les profits. C'est bien de cela dont il s'agit, même si pour eux, il s'agit simplement de garantir des emprunts. Il trouve que c'est d'autant moins acceptable que, pour ce qui concerne le logement, l'État ne fait que se désengager, puisqu'on en est à - 8 % pour l'année 2012, et qu'il continue même à ponctionner les organismes d'HLM sur leurs fonds propres, et au profit d'un effort considérable qu'il fait sur les produits immobiliers défiscalisés.

À ce propos, il souhaite aussi appeler leur attention sur une étude que vient de publier la Chambre des Notaires, qui montre, s'il en est besoin, la grave crise du logement qui sévit sur notre agglomération, mais comme partout dans les grandes agglomérations en France.

Il souligne que c'est continuellement que les prix de l'immobilier flambent en Gironde, particulièrement dans la C.U.B où ils le font un peu plus que la moyenne nationale, s'il a bien compris. Il relève que cette flambée touche les jeunes ménages en premier, et indique qu'il y a trois ans, 16 % des jeunes ménages étaient acquéreurs de logements, alors qu'aujourd'hui, ils ne sont plus que 13 %. Ces chiffres ne font que renforcer la détermination de son groupe à demander que systématiquement, dans chaque nouveau programme, il y ait 50 % de logement social et pour eux, il insiste sur le fait que logement social, cela signifie exclusivement PLUS et PLAI. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une condition essentielle pour eux, notamment sur les opérations comme celle des « 50 000 logements » qui est très importante, initiée par cet établissement public et qu'ils espèrent. Il répète qu'ils demandent que dans ces programmes correspondant aux « 50 000 logements », il y ait 50 % de logements sociaux.

Enfin, il rappelle que depuis quelques jours, la pratique habituelle du recours à l'expulsion locative est reprise, c'est-à-dire que les droits sont de nouveau repris, et qu'on peut pratiquer ces expulsions. C'est une pratique dont tout le monde s'offusque, mais il signale que, malgré cela, les expulsions ont augmenté de 26 % en dix ans.

Il ne suffit pas de pleurer, à leur avis, sur les mal-logés ou sur le mal-logement quand il fait froid, mais c'est toute l'année qu'on doit se préoccuper du droit au logement pour tous.

Aussi voudrait-il, au nom de son groupe, lancer un appel à tous les maires, qui sont nombreux dans cette enceinte, pour que le plus rapidement possible, ils prennent des arrêtés anti-expulsions.

M. HERITIE indique que la délibération dégroupée concernant Ambarès et Lagrave lui donne l'occasion de leur dire ce que peut être la mise en oeuvre pratique de la VEFA sur une commune telle que la sienne.

Il précise que cette délibération concerne une opération de construction de 300 logements sur un quartier qui est en cours de création, et sur lesquels ils ont plus de 60 % de logements sociaux en PLUS et en PLAI. Il souligne qu'Ambarès et Lagrave, qui ne compte que 12,5 % de logements sociaux, s'inscrit complètement dans la dynamique communautaire en matière d'habitat, à un moment très difficile de son histoire, sur lequel il ne s'étendra pas puisque les travaux de la LGV ont débuté depuis un mois, modifiant complètement le paysage local suite aux multiples déboisements et démolitions en cours, aujourd'hui, en plein centre-ville.

Par ailleurs, l'étendue de la commune ayant favorisé l'habitat en diffus, il précise que leur volonté est de travailler au développement de la ville autour des principaux axes de transports collectifs, tout en économisant l'espace, conformément aux orientations du PLU et du Grenelle de l'Environnement. Ceci les amène, comme ailleurs, à être très exigeants vis à vis des promoteurs qu'ils obligent à travailler avec les bailleurs sociaux pour obtenir un tel pourcentage de logements sociaux, avec le souci constant de garantir la mixité sociale dans toutes ces opérations.

Il sait que ce n'est pas très bien, mais le recours à la VEFA leur permet aujourd'hui de répondre plus rapidement à une demande forte en matière de logements, quand on voit la lenteur mise par les services communautaires à faire sortir la ZAC du bourg d'Ambarès, dont pas un des 400 logements n'est encore sorti à ce jour, alors qu'ils y travaillent depuis dix ans.

Mme BOST voudrait simplement souligner les efforts qui ont été faits par la Communauté Urbaine ces dernières années en termes de création de logements, en particulier de logements sociaux, et dire que, bien sûr, dans le cadre de l'opération « 50 000 logements », les programmes seront complètement en phase avec le PLH existant, mais devront aussi se mettre en phase avec le futur PLH dans le cadre du PLU Grenelle. Elle souhaite réagir un peu aussi à la proposition de leur collègue **Michel OLIVIER** sur la demande faite aux maires de procéder à des arrêtés anti-expulsions. Elle entend ce qui est derrière cette demande, et précise que, juridiquement, elle n'a aucun fondement, puisque tous les arrêtés anti-expulsions qui ont été pris par un certain nombre de maires (et elle croit qu'il y en a eu un pris par le maire de Saint-Denis en mars 2011, qui a été annulé par le tribunal administratif) sont annulés sur un fondement qui est tout à fait simple, qui est de dire que de toute façon, seul le préfet a la possibilité de déployer la force publique. Et donc, elle souligne que les arrêtés anti-expulsions qu'ils pourraient prendre sur leur territoire, n'auraient qu'une valeur symbolique, et aucune valeur juridique opposable.

M. GUICHARD remercie **Christine BOST**, car il avait vraiment très peur que cette proposition ne fasse pas un minimum de débat, surtout après le grand débat qu'il y a eu pour savoir aujourd'hui le résultat des élections présidentielles, sachant, bien entendu que, à son avis, plus vite Nicolas SARKOZY aura débarrassé le plancher, mieux on se portera. Il déclare à **M. JUPPE** que ce n'est pas pour cela qu'il faut qu'il parte. (**M. JUPPE quitte la séance**). Il remercie **Christine BOST** parce qu'elle reprend cette proposition et elle la pose dans ses deux entités, d'ailleurs, c'est-à-dire dans son entité juridique, et il sera globalement d'accord avec elle, mais la pose aussi dans son entité symbolique. (**Un certain nombre de conseillers du groupe Communauté d'Avenir quittent également la séance.**)

Il précise que s'ils ont un débat sur cette question entre élus de gauche, il n'en serait pas étonné.

Il indique à **Christine BOST** que les élus Communistes et Républicains attachent un grand respect au symbole, parce que c'est souvent l'expression d'un acte politique fort pour les populations, et un acte politique que le préfet peut entendre, bien sûr, s'il n'est pas isolé. Il renouvelle donc leur proposition, dont il précise qu'elle n'est pas une proposition piège. Il pense que si **Alain JUPPE** était resté, il l'aurait encore traité de « démagog » quand il parle des gens en difficulté qui, dès aujourd'hui, risquent d'être expulsés de leurs logements et il estime que si les maires, les maires de gauche, de toute la gauche, décidaient de prendre cet acte symbolique d'un arrêté anti-expulsion, cela viendrait en confort des efforts que fait la C.U.B en matière de logement social, et il trouve que **Christine BOST** a raison en ce sens, même si, comme l'a dit **Michel OLIVIER** il faut qu'on démultiplie « un toit pour tous », pour répondre à l'urgence.

M. FLORIAN regrette vraiment qu'on arrive à de telles extrémités. Il rappelle que jusqu'à maintenant, on était habitué aux attaques assez virulentes de **M. ROUYEYRE**, de **M. RESPAUD**, mais cela restait dans le cadre. Il veut bien comprendre que **M. le Président** souffre d'un complexe d'expression publique, pourquoi pas, mais il estime que cette assemblée n'est pas le lieu pour se jeter cela à la face. Il indique à **Max GUICHARD** qu'il l'aime bien mais, enfin, qu'il y a des termes qui, des fois, peuvent choquer ou blesser.

A **M. ROUYEYRE** qui l'interpelle, il lui signale qu'il ne l'a jamais coupé quand il prend la parole, et il lui demande d'avoir ce respect de l'expression des autres et de le laisser parler. Il pense qu'il a sûrement une certaine habitude du Conseil Général de la Gironde, mais ici c'est différent, on s'écoute, on débat, et ce n'est pas la même chose.

Il s'adresse à nouveau à Max GUICHARD pour lui dire simplement qu'il ne s'agit pas d'un coup d'esbroufe qui est mené par les uns et les autres, et c'est pour cela qu'il est resté, mais à moment donné, il considère que le débat doit rester sur ce qui les concerne personnellement, c'est-à-dire sur les dossiers. Il a observé tout à l'heure, déjà, qu'il y a eu une petite montée de température sur la réforme fiscale qui les impacte, et c'est le jeu reconnaît-il, mais là, il y a des termes qui peuvent vraiment blesser. Il rappelle que chacun a son candidat, que chacun fait campagne, qu'ils sont dans une période où c'est le jeu, mais à son avis, il y a peut-être aussi des limites à ne pas dépasser et il demandera sincèrement à M. le Président de veiller à ce que cette Assemblée, en tout cas pendant les deux mois qui s'ouvrent à eux, ne soient pas un lieu d'invectives, d'échanges de mots disgracieux, à l'attention de tel ou tel candidat, entre les gens qui les soutiennent.

(M. Florian quitte la séance ainsi que l'ensemble des conseillers Communauté d'Avenir restants)

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle, concernant la question des arrêtés anti-expulsions, qu'ils sont aujourd'hui le 16 mars, et qu'il y a, dans quelques semaines, des élections présidentielles, comme ils ont cru ensemble le comprendre, et il pense qu'aujourd'hui l'enjeu est d'abord que cette question de l'habitat et du logement soit la plus présente possible dans le débat présidentiel, en sachant, par ailleurs, que la Communauté Urbaine a largement fait des efforts sur cette question. Il croit que ce qu'on peut faire aujourd'hui, c'est plutôt de faire en sorte que ce débat soit bien présent, parce que c'est là qu'il peut y avoir des leviers. Après, selon le résultat, on reverra les actes symboliques qui sont aussi importants en politique, mais il pense que le débat, aujourd'hui, est plutôt sur l'élection présidentielle.

Par ailleurs, à titre personnel, il regrette le départ de Communauté d'Avenir, sur la forme et sur le fond, surtout qu'il a commencé la plénière en disant qu'on parlerait de Ford et de Cofinoga, ce qui représente plusieurs centaines d'emplois. Il y aurait pu y avoir une demande de rappel à l'ordre, mais il pense qu'ils ne pourront pas avoir le débat juste entre eux, et trouve cela un peu dommage.

Concernant les propos prêtés par les uns et les autres, il estime qu'il ne faut pas non plus qu'ils soient instrumentalisés, et il n'est pas sûr que ce soit la gauche qui a été la plus percutante sur ces débats présidentiels mais, effectivement, ils ont beaucoup de chantiers sur la métropole bordelaise.

Ils ont tous leurs sensibilités et il pense que le Conseil de C.U.B doit pouvoir continuer à bien se dérouler, et la C.U.B à bien fonctionner également. Il considère que l'absence de débat n'est jamais une bonne chose.

Sur ce il constate qu'ils n'ont plus le quorum, que le groupe des élus Communistes et Républicains a obtenu ce qu'il souhaitait, et la délibération sur cette VEFA ne sera pas adoptée, aussi remettront-ils cela à un prochain Conseil.

AFFAIRE REPORTEE

Mme ISTE

2012/3/ 48 Délégation du Conseil au Président- Modification de la délibération n°2010/0750 du 22/10/2010.

NON EXAMINÉE

M. SOUBIRAN

2012/3/ 51 Complexe de la viande - Convention pour la gestion des emprises avec l'EPA Bordeaux Euratlantique - Convention- Décision – Autorisation

NON EXAMINÉE

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 12 heures 10.

Le Secrétaire de séance

Mme ISTE